

# LE DEVOIR



## ZEITGEIST

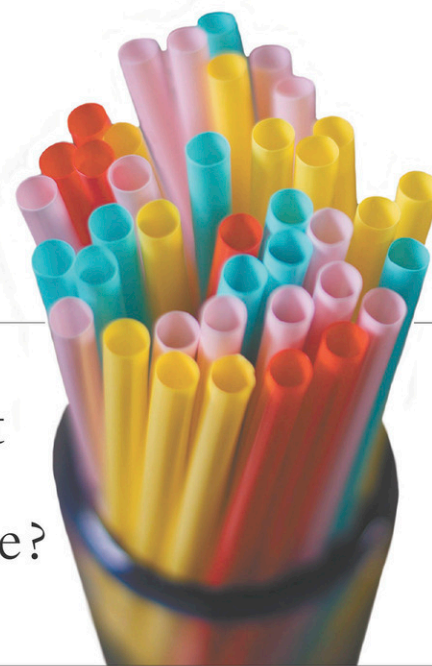
Il est où, le pays, il est où ?  
D'une légende à l'autre,  
il est ensemble.

**B 10**

## ACTUALITÉS

Un à un, les restaurants bannissent  
les pailles en plastique, mais la  
révolution en cours serait-elle vaine ?

**A 10**



**ÉDITORIAL** Le sommet de l'OTAN vu par nos éditorialistes Manon Cornellier et Guy Taillefer **A 8**

### DISCOURS DU TRÔNE

# Ford forge le nouvel Ontario

MARIE VASTEL  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Ceux qui espéraient que le nouveau premier ministre ontarien, Doug Ford, viendrait enfin détailler son plan de match des quatre prochaines années auront été déçus de son discours du Trône. Car, outre une mise en garde bien sentie à l'endroit de Justin Trudeau et de sa taxe carbone, le premier ministre progressiste-conservateur n'a servi que du réchauffé de ses promesses électorales.

Les thèmes étaient ainsi prévisibles : baisses d'impôt, fin du « gaspillage »

des dépenses publiques, abolition du système de tarification du carbone, répudiation des « élites » pour consulter les citoyens ordinaires.

« La Chambre appartient à la population », a résumé jeudi la lieutenant-gouverneure Elizabeth Dowdeswell, en récapitulant en anglais le premier discours du Trône du gouvernement Ford, élu le mois dernier. « Le plan de votre gouvernement pour la population commencera par le respect des contribuables. [...] Vous ne devriez pas avoir à payer plus cher et à travailler plus fort pour faciliter la tâche du gouvernement. Au contraire, c'est au gouvernement de travailler plus fort, plus judicieusement et plus efficacement pour vous faciliter la vie. »

Doug Ford était pressé de se mettre au travail, convoquant l'Assemblée législative ontarienne en plein mois de juillet. Mais la présentation de son programme politique n'a pas impressionné les politologues.

« Le gouvernement a décidé de reprendre presque mot à mot les grandes lignes des promesses qu'ils ont faites pendant la campagne électorale », observe Stéphanie Chouinard, professeure adjointe de sciences politiques au Collège militaire royal.

Un constat partagé par Geneviève Tellier, de l'Université d'Ottawa, qui se serait attendue à ce que le gouvernement

VOIR PAGE A 2 : ONTARIO



L'immense terrain a été mis à la disposition des citoyens pour leur permettre de mieux tolérer les inconvénients d'un grand chantier.

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

# Le jardin du savoir

Abeilles, lapins et... humains cohabitent sur le futur campus de l'UdeM

MARCO FORTIER  
LE DEVOIR

**V**oici l'histoire improbable d'un ancien terrain industriel lourdement contaminé qui reprend vie grâce à un biologiste un peu fou. Et grâce à l'Université de Montréal, qui tend la main à un quartier qui subit une grande transformation.

Cette surface grande comme deux terrains de football, au cœur de Montréal, est devenue un jardin collectif, un marché de légumes bio, un rucher, une pouponnière d'arbres, un cinéma en plein air et un lieu de spectacles et de ré-

flexion sur la vie en ville. Près de 200 personnes font vivre cette place hors de l'ordinaire qui foisonne d'abeilles, d'insectes et d'une centaine de variétés de plantes.

D'étranges bâtiments, formés d'une douzaine de conteneurs, ont poussé sur les lieux. Une pyramide en bois sert à la fois de gradins pour les spectacles et de point de rencontre à l'abri du soleil. Un café-bar offre boissons et collations.

Ce jardin hors de l'ordinaire prend forme sur une parcelle du futur campus des sciences de l'Université de Montréal (UdeM), sur le site de l'ancienne gare de triage du Canadien Pacifique à Outremont. Le chantier de 350 millions de dollars

VOIR PAGE A 4 : JARDIN

# Les malheurs du FFM

Le tribunal pourrait interdire la tenue du festival si Serge Losique ne trouve pas 32 000 \$ d'ici le 31 août

GUILLAUME BOURGULT-CÔTÉ  
LE DEVOIR

Y aura-t-il un 42<sup>e</sup> Festival des films du monde de Montréal (FFM) à la fin d'août? Endetté de près d'un demi-million auprès de Revenu Québec, Serge Losique doit trouver 32 000 \$ d'ici trois semaines, faute de quoi une injonction pourrait être prononcée pour bloquer la tenue de l'événement... qui est en situation d'illégalité fiscale depuis deux ans.

Le juge Yves Poirier de la Cour supérieure a choisi jeudi matin d'accorder un nouveau délai au président du FFM, visé par une demande d'injonction de Revenu Québec. M. Losique a maintenant jusqu'au 1<sup>er</sup> août pour trouver les quelque 32 000 \$ que Revenu Québec lui demande de verser en « sûreté ».

Ce serait là une première étape pour que le FFM — qui cumule les déboires financiers et d'organisation depuis près de 15 ans — régularise son dossier auprès de Revenu Québec. Ce dernier a en effet révoqué en novembre 2015 le certificat d'inscription du FFM à la Loi sur la taxe de vente du Québec.

Si cette inscription est obligatoire pour toute entité exerçant une activité

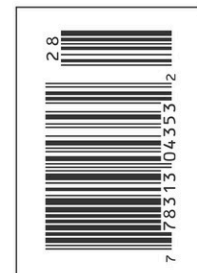
VOIR PAGE A 4 : FFM

**Le Festival des films du monde doit pas moins de 500 000 \$ à Revenu Québec**

### INDEX

Avis légaux..... **A6**  
Culture..... **B1**  
Décès..... **A7**  
Économie..... **B8**  
Éditorial..... **A8**  
Grille TV..... **B2**  
Idées..... **A9**  
Météo..... **B6**

Monde..... **B6**  
Mots croisés..... **B6**  
Petites annonces..... **A7**  
Sports..... **A7**  
Sudoku..... **B6**



## Une rhétorique combative

## ONTARIO

SUITE DE LA PAGE A 1

**La communauté franco-ontarienne ne peut pas être rassurée. Ce n'est assurément pas une priorité.**

STÉPHANIE CHOUINARD



## Rectificatif

Dans l'article du 12 juillet « Droits de reproduction: l'Université Laval recule en faveur des auteurs », de Catherine Lalonde, il aurait fallu lire que Copibec, qui reçoit normalement 15 % des redevances aux auteurs pour ses frais de gestion, n'en retiendra ici que 7,5 %, car l'Université Laval assumera la différence.

« pense à mettre un petit peu plus de chair ». « Normalement, un discours du Trône présente en effet de grandes généralités. Mais d'habitude, les gouvernements veulent montrer qu'ils agissent rapidement et parlent de leurs projets de loi », note la politologue.

Pourtant, en moins de deux semaines depuis son assermentation, le premier ministre Ford a annoncé une série de mesures législatives — retrait de l'Ontario du système de plafond et d'échange de crédits d'émission de gaz à effet de serre ; suspension de l'entrée en vigueur d'une loi sur la supervision des policiers ; et promesse d'une loi de retour au travail pour les chargés de cours de l'Université York.

Pas de détails non plus sur le plan financier du nouveau gouvernement, qui promet d'investir en infrastructures et en soins de santé tout en se privant de 1,9 milliard de dollars de revenus du système de tarification du carbone. Et ce, sans faire de compressions dans l'appareil public, en parvenant néanmoins à retrouver l'équilibre budgétaire « dans des délais responsables et selon une approche modérée et pragmatique ».

« C'est un peu une quadrature du cercle », note Peter Graefe, de l'Université McMaster, qui s'étonne qu'il n'y ait « pas beaucoup de précisions sur ce grand enjeu ».

Le discours du Trône a cependant prévenu que les défis de l'Ontario « sont réels » et que la province ne pouvait pas « se permettre de temporiser ou de retarder la prise d'action. [...] Le changement ne sera pas facile. Mais la voie à suivre est claire. »

« On sent que le gouvernement veut vraiment laisser sa marque très rapidement, pour donner le ton que les choses vont changer rapidement »,

## Rapidité d'action

Doug Ford a adopté une série de mesures controversées depuis son assermentation comme premier ministre de l'Ontario, le 29 juin 2018 :

**Abolition** du ministère des Affaires francophones, qui est remplacé par un Bureau des affaires francophones

**Gel** des embauches dans la fonction publique à l'exception des policiers, des pompiers, des infirmières et des enseignants

**Retrait** du marché du carbone, qui permettait de financer des programmes verts par le plafonnement et l'échange des droits d'émissions de gaz à effet de serre

**Abolition** de l'aide à l'achat sur les véhicules électriques

**Abrogation** du cours d'éducation sexuelle qui traitait notamment de l'identité de genre et du mariage entre personnes de même sexe

**Renvoi** de la scientifique en chef de la province, Molly Shoichet

analyse Stéphanie Chouinard.

Les propos les plus acerbes auront notamment été réservés à toute forme de tarification du carbone : « des taxes oppressives qui rendent la vie inabordable pour les familles et menacent des milliers d'emplois en Ontario ».

Une mise en garde à peine voilée a été faite au gouvernement de Justin Trudeau — qui compte imposer une taxe carbone à l'Ontario si la province n'en instaure pas une elle-même pour remplacer son système de plafond et d'échange. Le gouvernement « utilisera toutes les ressources à sa disposition pour lutter contre ceux qui voudraient nuire aux familles et aux emplois de l'Ontario en im-



Doug Ford a appelé les députés au travail pour quelques jours.

CHRISTOPHER KATSAROV LA PRESSE CANADIENNE

posant une telle taxe à notre province », prévient le discours du Trône.

« La rhétorique est très combative, constate M<sup>me</sup> Chouinard. On peut s'attendre à des tensions entre la province et le fédéral sur ce point. »

## In English only

Le discours du Trône aura été récité entièrement en anglais. La lieutenant-gouverneure n'a pas prononcé un seul mot en français, bien que l'exercice prévienne habituellement quelques phrases dans la langue de Molière.

Il faut dire que le programme de Doug Ford n'a pas dit un mot sur les 600 000 Franco-Ontariens ou l'Université francophone qui leur a été promise. « La communauté franco-ontarienne ne peut pas être rassurée. Ce n'est assurément pas une priorité », se désole M<sup>me</sup> Chouinard.

Geneviève Tellier n'est toutefois pas surprise, puisque le dossier n'a jamais été une priorité électorale des progressistes-conservateurs. La promesse de rigueur budgétaire de M. Ford pourrait toutefois menacer la survie du projet universitaire, convient-elle.

L'une des surprises du discours aura en effet été l'annonce d'une commission d'enquête sur les pratiques finan-

cières et la responsabilité du gouvernement. Doug Ford promet en outre de revoir, ligne par ligne, les finances ontariennes afin « d'éliminer les dédoublements et le gaspillage ».

L'énoncé du premier ministre n'a par ailleurs pas non plus évoqué la réconciliation avec les communautés autochtones ou l'immigration.

L'abandon du programme d'éducation sexuelle — qui prévoyait de parler de sextage et d'identité de genre dans les écoles — a toutefois été rappelé.

La promesse de réduire le prix de la bière à 1 \$ semble quant à elle avoir été remplacée par celle d'en vendre dans les épiceries, les dépanneurs et les grandes surfaces (et non plus seulement dans des magasins spécialisés). Un monument commémoratif pour les victimes de la guerre en Afghanistan a été annoncé, de même que des fonds pour la santé mentale, la lutte contre la toxicomanie et l'aide aux parents d'enfants autistes.

Une série de petites promesses ciblées qui aideront Doug Ford à consolider son électorat qui était en bonne partie cynique à l'endroit de la politique, selon Peter Graefe. « Montrer qu'on tient certaines promesses dès le début du mandat, c'est important pour garder la fidélité de ses électeurs. »

SOLDE —  
D'ENTREPÔT  
70%

JARDIN DE  
VILLE  
1956

12 — 17 JUILLET  
JUSQU'À 70% DE RABAIS

MIRABEL  
12400 RUE DE L'AVENIR  
450 435 6046

JARDIN  
DEVILLE.COM

DURANT LE SOLDE D'ENTREPÔT, VISITEZ NOS SUCCURSALES DE MONTRÉAL, DU QUARTIER DIX30 ET DE QUÉBEC, ET PROFITEZ DE RABAIS ALLANT JUSQU'À 50%. CERTAINES CONDITIONS S'APPLIQUENT, DÉTAILS EN MAGASINS.

## Vive l'appropriation culturelle!

CHRISTIAN RIOUX



J'ai passé quelques-unes de mes plus belles années dans le quartier Saint-Michel à Montréal. Nous étions une bande d'hurluberlus qui animait ce qu'on appelait alors une « garderie populaire ». Autres temps, autres mœurs, à cette époque il n'était pas question de CPE et autre acronyme bureaucratique. Comme elles étaient sans le sou, ces garderies ne survivaient que grâce à l'implication des parents et des éducateurs. Quand il fallait résoudre un problème, chacun y mettait du sien, qui pour faire un meuble qu'on n'avait pas les moyens de se payer, qui pour assumer une corvée de peinture ou organiser une réunion de parents.

Comme nous étions dans un quartier immigrant, une grande partie des parents et des *timouns* étaient haïtiens. Et je n'ai pas honte de le dire : nous pratiquions à tour de bras ce qu'on appelle aujourd'hui l'« appropriation culturelle ». Sans la moindre retenue ! Pas une fête sans griot ni riz djon djon, pas de conversation sans qu'on apprenne de savoureux mots créoles. À l'inverse, les parents s'« approprièrent » sans ménagement la culture québécoise, de la cabane à sucre aux poèmes de Gaston Miron. C'est là que j'ai découvert des auteurs haïtiens comme Jacques Roumain et René Depestre ainsi que la grande histoire de la libération d'Haïti, seconde république indépendante du continent.

Puis-je vous confier que pas un instant je n'ai imaginé que mes amis haïtiens pouvaient être... des « Noirs » ? Ils étaient haïtiens comme nous étions québécois. Ni plus ni moins. Nous nous parlions de nation à nation, en hommes libres. Que s'est-il passé pour que les Haïtiens d'hier deviennent des « Noirs » ? Et pour que les Québécois que j'ai connus se transforment en « Blancs » ? Est-ce la même régression qui, en France, a aussi métamorphosé les Algériens, les Tunisiens et les Marocains en « musulmans » ?

**Que reproche-t-on à Robert Lepage sinon d'avoir traité de l'esclavage en Québécois universaliste sans essentialiser le débat, comme le font ses opposants inspirés par une idéologie et un vocabulaire d'extrême gauche directement importés des facultés américaines ?**

En arrivant de Paris la semaine dernière en pleine polémique autour du spectacle *SLAV*, de Robert Lepage et Betty Bonifassi, j'ai eu l'impression de m'être trompé de destination. Comme si je débarquais dans un ghetto de Detroit ou du Cap. Comment expliquer cette régression ethnique sinon par cet impérialisme culturel américain qui, en effaçant les distinctions nationales (et la citoyenneté qui va avec !), tend à essentialiser tous les débats et à les réduire à d'insolubles affrontements raciaux ?

Que reproche-t-on en effet à Robert Lepage sinon d'avoir traité de l'esclavage en Québécois universaliste sans essentialiser le débat, comme le font ses opposants inspirés par une idéologie et un vocabulaire d'extrême gauche directement importés des facultés américaines ? Comme si, de Lincoln à Obama, la politique raciale de l'Oncle Sam n'était pas un échec évident qui n'a fait qu'enfermer les Noirs dans une culture de l'apartheid ?

.....

Mais au-delà du débat racial, c'est du rôle de l'artiste qu'il est ici question. Qu'est-ce que l'art en effet sinon une forme d'appropriation culturelle ? Des masques africains chez Picasso aux tragédies grecques de Michel Tremblay, l'art ne souffre pas les chasses gardées.

Or, de ces emprunts qu'il pratique depuis la nuit des temps, l'artiste — que le grand auteur polonais Witold Gombrowicz désignait comme le « mouton qui se sépare du troupeau » — n'a de permission à demander à personne. Pas plus aux ligues de vertu d'hier qu'aux lobbies ethniques d'aujourd'hui. Dans l'art, tout est appropriation culturelle. Et heureusement que Rimbaud n'a pas négocié avec les bureaucrates avant d'écrire *Les assis* !

C'est pour fuir ces diktats que tant d'artistes se sont exilés. Qu'on pense à Borduas fuyant le poids étouffant du Québec des années 1950. À lui aussi, on avait demandé de négocier, de s'accommoder, de transformer son propos, de se soumettre à l'air du temps et aux lubies de ses contempteurs. Hier comme aujourd'hui, ces censeurs se croyaient les représentants du bien. Que leur idole se nomme « dieu » ou « diversité » n'y change rien.

Depuis que le Québec est englué dans l'idéologie des « accommodements » ethniques, raciaux et religieux, on remarquera que la liberté de l'artiste s'y porte plutôt mal. En 2012, c'est une autre pièce du TNM, la trilogie de Wajdi Mouawad intitulée *Des femmes*, qu'on avait censurée sous le prétexte que le chanteur Bertrand Cantat, condamné pour la mort de Marie Trintignan, y interprétait les chœurs. En 2017, après l'attentat de la grande mosquée de Québec, la mairie n'avait pas non plus hésité à annuler les représentations d'une pièce intitulée *Djihad* portant sur le terrorisme islamiste.

Autant rétablir l'index ! Car sait-on encore ce qu'est l'art ? Sait-on qu'il ne souffre ni la dictature du mal ni celle du bien ? J'entends déjà certains invoquer « la responsabilité sociale de l'artiste » comme à une autre époque on brandissait l'impératif de la lutte de classes ou du patriotisme pour mieux atténuer le propos d'un artiste, ou pire le transformer en propagandiste. « La censure quelle qu'elle soit me paraît une monstruosité, une chose pire que l'homicide ; l'attentat contre la pensée est un crime de lèse-âme, disait Flaubert, qui savait de quoi il parlait. La mort de Socrate pèse encore sur le genre humain. »



La halte-garderie est accessible pour toute personne suivant des cours en francisation. Mais elle ne s'adresse pas à quelqu'un qui veut y laisser ses enfants pour toute la journée pour aller travailler.

OLIVIER ZUIDA  
LE DEVOIR

## Les haltes-garderies ne sont pas la solution

Les organismes assurent que ces lieux communautaires ne peuvent pas remplacer les CPE subventionnés pour les demandeurs d'asile

LISA-MARIE GERVAIS  
LE DEVOIR

Les haltes-garderies communautaires ne sont pas la solution pour les demandeurs d'asile qui n'ont pas accès aux garderies subventionnées, comme l'a laissé entendre le ministre de la Famille, Luc Fortin, car ces services de garde gérés par les organismes d'aide aux immigrants ne s'adressent qu'aux parents qui veulent faire garder brièvement leurs enfants le temps d'un rendez-vous médical ou de faire quelques courses. « C'est vraiment pour du répit de quelques heures », explique Marion Hély, directrice adjointe de l'Association des haltes-garderies communautaires.

La halte-garderie est également accessible pour toute personne suivant des cours en francisation. Mais elle ne s'adresse pas à quelqu'un qui veut y laisser ses enfants pour toute la journée pour aller travailler. « Le gouvernement nous a refusé la subvention si c'était pour s'occuper d'enfants dont les parents travaillent ou étudient » à temps plein, a-t-elle ajouté.

Pour Anait Aleksanian, directrice générale du Centre d'appui des communautés immigrantes (CACI), c'est là le « paradoxe ». « On peut garder l'enfant pendant que la maman est à la recherche d'un emploi, mais une fois l'emploi trouvé, qu'est-ce qu'on fait ? On ne peut pas », fait-elle remarquer.

**Certains des quelque 300 services de halte-garderie à travers la province sont gratuits, en échange d'une implication bénévole, par exemple. D'autres coûtent entre 3 et 5 \$ pour une demi-journée.**

« Malheureusement, il n'y a aucune solution. Si c'est un couple, on essaie de voir si le mari peut garder l'enfant pendant que la femme travaille ou l'inverse. Sinon, on regarde si un membre de la famille ou une connaissance peut s'en occuper. »

Certains des quelque 300 services de halte-garderie à travers la province sont gratuits, en échange d'une implication bénévole, par exemple. D'autres coûtent entre 3 et 5 \$ pour une demi-journée. Pour M<sup>me</sup> Hély, plusieurs haltes-garderies doivent même puiser dans leur budget de fonctionnement parce que la subvention du ministère de la Famille n'est pas suffisante.

Et les besoins auraient augmenté ces dernières années, surtout avec la vague récente de demandeurs d'asile. « Avant, nos matins étaient pleins,

mais on avait de la place en après-midi. Maintenant, on n'a plus de place et on dirige les demandeurs d'asile vers d'autres organismes qu'on paye pour qu'ils prennent leurs enfants. »

### Erreur administrative

Jeudi, *La Presse* révélait qu'une erreur administrative avait amené le ministère de la Famille à accepter que les centres de la petite enfance accueillent des enfants de demandeurs d'asile. Or, en avril dernier, le ministre Fortin aurait clarifié que seules les personnes ayant le statut de réfugié pouvaient accéder aux places subventionnées et non celles qui sont en attente d'une réponse de leur demande d'asile. Après la publication de l'article jeudi, il a précisé sur Twitter que les enfants ayant été admis avant que l'erreur corrigée soit corrigée ne seront toutefois pas expulsés et a invité les autres à se tourner vers les haltes-garderies communautaires.

Au cabinet du ministre de la Famille, les services liés aux demandeurs d'asile « dépassent les compétences du ministère de la Famille », et la balle est dans le camp d'Ottawa. « Il y a une panoplie de services qui doivent être mis en place pour les demandeurs d'asile, et les CPE sont seulement une partie de ça. Il revient au gouvernement fédéral de traiter les demandes plus rapidement », a déclaré Karl Filion, attaché de presse du ministre.

## Tony Accurso pourra être remis en liberté

JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

Tony Accurso pourra être remis en liberté en attendant les procédures d'appel, a tranché la Cour d'appel du Québec dans une décision rendue jeudi. L'ex-entrepreneur devra toutefois respecter certaines conditions.

Tony Accurso était incarcéré depuis la semaine dernière, à la suite de sa condamnation pour avoir participé à un système de partage de contrats à Laval.

La juge Manon Savard, de la Cour d'appel du Québec, estime que M. Accurso peut être libéré. « Le dossier ne révèle pas l'existence de préoccupations résiduelles en matière de sécurité publique », souligne-t-elle.

Les faits reprochés se sont produits entre 1996 et 2010, rappelle la juge, qui cite également l'âge de M. Accurso. « Je n'ai aucune raison de croire que, s'il est remis en liberté, le requérant ne se livrera pas en conformité avec les termes de l'ordonnance. Celui-ci est âgé de 66 ans, a un domicile fixe et est demeuré en liberté pendant toutes les procédures de première instance amorcées en 2013, même après le prononcé du verdict de culpabilité et, selon la preuve, sans jamais manquer à ses obligations. »

M. Accurso, qui a porté en appel son verdict et sa condamnation à quatre ans de pénitencier, avait demandé une

libération en attendant la suite des procédures. Devant la Cour d'appel du Québec mardi, la Couronne s'était opposée à sa remise en liberté, alléguant que cela minerait la confiance du public dans l'administration de la justice.

La Cour souligne qu'une « personne raisonnable du public comprendra qu'un processus d'appel fait partie intégrante de la justice de notre pays ». « Il y a lieu ici de faire primer ce principe sur celui de la force exécutoire des jugements », conclut la Cour, qui note par ailleurs que, compte tenu des délais inhérents aux procédures d'appel, M. Accurso pourrait avoir purgé une bonne partie de sa peine en attendant une décision du tribunal.

### Conditions

La remise en liberté de Tony Accurso est assortie de plusieurs conditions, dont l'engagement pour une caution totalisant 150 000 \$. M. Accurso devra verser 50 000 \$. Son fils James Accurso s'était engagé pour une somme de 75 000 \$ alors que Mario Boyer, ancien président des restaurants et bars de M. Accurso, avait promis un montant de 25 000 \$.

Tony Accurso devra aussi garder la paix, avoir une bonne conduite et ne pas quitter le Québec. Il ne devra pas communiquer ou tenter de communiquer avec plus d'une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles l'ex-maire de Laval Gilles Vaillancourt, Claude



En liberté, Tony Accurso ne devra pas quitter le Québec, entre autres.

CATHERINE LEGAULT LE DEVOIR

Asselin, ex-directeur général de la Ville de Laval, ainsi que son ancien bras droit Joseph Molluso, sauf en présence de son avocat aux fins de préparation judiciaire.

Rappelons qu'après l'avortement de son premier procès, Tony Accurso a été reconnu coupable, en juin dernier, de plusieurs chefs d'accusation, dont complot pour corruption, complot pour fraude, fraude de plus de 5000 \$ et corruption d'un fonctionnaire. Dans son jugement, le juge James Brunton a décrit le dossier de Laval comme « un des pires, sinon le pire exemple de corruption municipale qui s'est retrouvé devant un tribunal canadien ».

# La SAQ échappe à une action collective

Les prétentions d'un citoyen sur les prix et pratiques de la SAQ « ne tiennent pas la route », tranche le tribunal

MARIE-MICHÈLE SIOUJ  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

La Cour supérieure du Québec a rejeté une demande d'action collective contre la Société des alcools du Québec (SAQ), à qui un citoyen de Québec reprochait — sur la base d'« opinions personnelles » qui « ne tiennent pas la route », selon le tribunal — de retravailler des vins en vrac et de les vendre à des prix excessifs.

Le demandeur dans cette requête, Guillaume Bourdeau, a présenté des « allégations élaguées [relevant] de soupçons, d'insinuations ou de pures spéculations sans assises », a tranché le juge Nicole Tremblay, dans un jugement rendu le 28 mai.

« Il ne réussit pas à démontrer le sérieux de ses allégations. Il avance de

pures équations soutenues par aucune preuve permettant d'admettre ces faits », a écrit la magistrate.

Sur la base d'un seul article du *Journal de Montréal* — dont il a extrapolé certains faits, selon ses propres aveux devant la Cour —, Guillaume Bourdeau soutenait que la majoration du prix de vente pour une bouteille de 750 ml vendue 10 \$ à la SAQ équivalait à 13,33 fois le prix coûtant. À son avis, cette majoration contrevenait à la Loi sur la protection du consommateur.

## Du vin en vrac et des additifs

Le résident de Québec a aussi tenté de faire valoir que la SAQ « retravaille les vins achetés en vrac en laboratoire en raison de leur qualité déficiente et ajoute certains additifs, tels sulfites et sucres, afin de pouvoir les commercialiser ».

Sa demande d'action collective visait

34 produits vendus en SAQ, notamment les vins L'Auberge, Smoky Bay et Syrah EXP Californie.

Fait à noter : l'un de ses avocats, David Bourgouin, en était à sa troisième tentative d'intenter une action collective contre la SAQ. Guillaume Bourdeau était aussi représenté par Maxime Ouellette, du cabinet Goselin Daigle Ouellette de la région de Québec.

Or, ni le demandeur ni ses avocats ne sont parvenus à soutenir leurs prétentions par des faits, a relevé le juge Tremblay.

Elle a notamment retenu le témoignage du chef du Service de la qualité de la SAQ, qui a réfuté les allégations concernant la manipulation de vin en vrac en attestant devant le tribunal que « depuis 2009, la SAQ n'a embouteillé aucun vin ». Le dirigeant a également

affirmé que la société d'État « n'intervient pas dans le processus d'embouteillage de vins qu'elle achète ».

Qui plus est, la liste des maisons d'embouteillage avec lesquelles la SAQ fait affaire se trouve sur le site Web de la société d'État, que Guillaume Bourdeau et ses avocats n'avaient pas consultée avant l'étape de l'interrogatoire, a souligné la magistrate.

La juge Tremblay a noté au passage que des allégations de prix disproportionnés à la SAQ devraient à son avis être soutenues par des comparaisons avec d'autres marchés non ouverts à la libre concurrence. « Comment le Tribunal peut-il autoriser un recours dans lequel aucune démonstration de disproportion par rapport au prix de détail dans un marché non ouvert à la concurrence n'apparaît ? » a-t-elle demandé.

**Ni le demandeur ni ses avocats ne sont parvenus à soutenir leurs prétentions par des faits, a relevé la juge Tremblay**

## Le campus MIL, un lieu de rendez-vous

### JARDIN

SUITE DE LA PAGE A 1

transforme complètement les environs. Ce qui était un immense terrain vague depuis la fermeture des installations ferroviaires devient un quartier universitaire qui accueillera l'an prochain 2500 personnes — étudiants, professeurs et autres employés.

L'UdeM a créé ce jardin collectif pour aider à faire accepter le chantier par les voisins. L'ouverture du futur campus, prévue à l'automne 2019, soulève des inquiétudes dans Parc-Extension, le quartier adjacent. Les résidents craignent une hausse des loyers avec l'arrivée prochaine de tout ce beau monde. Et le chantier cause bien des désagréments.

« C'est pour ça que je suis là, pour tendre la main aux gens et pour prendre le pouls du quartier », dit Alexandre Beaudoin. L'UdeM a confié à ce biologiste de 33 ans, à la longue crinière tressée, le mandat de faire fleurir cette parcelle du futur campus.

« Un chantier, c'est une nuisance. Il y a de la poussière et du bruit, ce n'est vraiment pas agréable pour les voisins du site. Les gens voyaient le chantier d'un mauvais œil, mais là, ils viennent jardiner et transforment le lieu en fonction de leurs besoins », dit Alexandre Beaudoin, qui est conseiller en biodiversité à l'Unité de développement durable de l'UdeM.

« Il y a de l'amour qui se dégage du site. Les gens s'approprient le lieu », ajoute-t-il en nous faisant visiter ce vaste terrain (que l'Université a fait décontaminer) situé au carrefour de Parc-Extension, Outremont et Rosemont-La Petite Patrie.

### Improvisation

Alexandre Beaudoin a l'âme d'un travailleur communautaire. Il aime les gens. Il a un bon réseau de contacts. Il est aussi décrit comme une machine à idées. Mais son angle d'approche, c'est la biologie. C'est ce qui est fascinant : son but est de « créer un écosystème ». Il le dit comme ça. Il met la biologie au service non seu-



Le biologiste Alexandre Beaudoin  
VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

**Les résidents et les entreprises du coin, en tout cas, prennent possession des lieux. Le restaurant Manitoba, une des bonnes tables du quartier, s'approvisionne en partie ici. Des groupes communautaires du coin nourrissent les plus démunis. C'est ce qui arrive quand la biologie se met au service d'un quartier.**

lement des abeilles et des lapins, mais aussi des êtres humains.

« L'agriculture urbaine est un outil. La finalité, c'est de bâtir cet écosystème-là. Comment on le réalise, c'est à travers la mobilisation des gens pour le jardin. L'Université a créé un mécanisme pour que les gens se sentent à l'aise de s'approprier le lieu », explique-t-il.

Ce projet prend forme au gré de l'inspiration des bénévoles qui viennent mettre leur grain de sel. La surface cultivée a doublé depuis trois ans.

Au début, le terrain était inondé. Alexandre Beaudoin a semencé des poissons rouges. De grands hérons sont venus pêcher. Des pluviers kildirs se sont ajoutés. Des lapins viennent faire leur tour. Les dix-sept ruches produisent des kilos de miel. La Société pour le verdissement de Montréal (SOVERDI) a planté 10 000 arbres destinés à grandir pour aller enjoliver la ville.

Une plantation de houblon sert à produire une bière locale — « on est sur un campus, après tout » ! On trouve aussi de la camomille, des fines herbes, des légumes. Une étudiante spécialisée dans le Grand Nord a rapporté des plantes adaptées au froid, qui tentent de survivre à la canicule. Un conteneur tempéré héberge un insectarium.

### Lieu de rendez-vous

Conférences sur l'urbanisme et l'architecture, cinéma en plein air, ateliers d'agriculture urbaine, arts visuels, prestations musicales... Le campus MIL — c'est son nom — est devenu un lieu de rendez-vous. De partage. De rassemblement. C'est une sorte d'expérience sociale : les résidents se mobilisent pour améliorer leur quartier si les institutions leur en donnent la possibilité.

L'endroit est conçu pour une occupation éphémère. En théorie, un bâtiment de l'UdeM doit pousser ici dans les prochaines années. Mais une mobilisation prend place pour que le jardin collectif devienne permanent, explique Alexandre Beaudoin.

Les résidents et les entreprises du coin, en tout cas, prennent possession des lieux. Le restaurant Manitoba, une des bonnes tables du quartier, s'approvisionne en partie ici. Des groupes communautaires du coin nourrissent les plus démunis. C'est ce qui arrive quand la biologie se met au service d'un quartier.

**L'agriculture urbaine est un outil. La finalité, c'est de bâtir cet écosystème-là. Comment on le réalise, c'est à travers la mobilisation des gens pour le jardin. L'Université a créé un mécanisme pour que les gens se sentent à l'aise de s'approprier le lieu.**

ALEXANDRE  
BEAUDOIN



Serge Losique a fait remarquer aux médias qu'il « y a toujours quelque chose [qui survient] deux mois avant le festival. »

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

## Serge Losique en quête d'un nouveau délai

### FFM

SUITE DE LA PAGE A 1

commerciale dans la province, le FFM a quand même pu présenter deux éditions sans être inscrit. « Ils vous ont donné une chance », a indiqué le juge Poirier à M. Losique, qui se représentait lui-même.

La semaine dernière, un autre juge avait sommé M. Losique de trouver un avocat pour défendre le FFM. Ce dernier étant une personne morale, la loi prévoit que seul un avocat peut le représenter. Casquette vissée sur la tête, Serge Losique a expliqué au juge Poirier qu'il n'a pas été capable d'en trouver un dans le délai prescrit.

Âgé de 87 ans, M. Losique a fait valoir que, si la demande d'injonction était accordée et appliquée (ce qui empêcherait la tenue de l'édition 2018), « ce serait une catastrophe pour le Québec et le festival ». Le juge lui a rappelé que, peu importe le type d'activité d'une entreprise, le respect de la loi est obligatoire.

Mais, sans réelle urgence de trancher la question dès jeudi, le juge a pris la cause en délibéré. Serge Losique a lui-même demandé un délai jusqu'au 1<sup>er</sup> août pour trouver l'argent demandé : le juge l'a pris au mot et lui a suggéré de régulariser la situation d'ici là.

Ce n'est pas la première fois que M. Losique obtient un sursis. Le 4 juin 2018, Revenu Québec lui avait accordé un délai jusqu'au 22 juin pour qu'il puisse se conformer à la demande. « Malgré le délai supplémentaire, [le FFM] n'a pas été en mesure de réunir les sommes nécessaires », note le document de cour.

### Un demi-million

Dans sa demande, Revenu Québec allègue que le FFM lui doit 499 469 \$ : quelque 6000 \$ en taxes perçues mais non remises, et le reste en retenues à la source perçues et non remises.

Dans ce genre de cas, Revenu Québec peut exiger le versement d'une « sûreté » comme condition du maintien en vigueur d'un certificat d'inscription. C'est dans ce contexte qu'en juin 2015, Revenu Québec a demandé un versement de 21 900 \$ — qui n'a jamais été fait, selon les affirmations du

document de cour.

Le certificat du FFM a donc été révoqué le 9 novembre 2015. « L'avis de révocation du certificat d'inscription informait [le FFM] que cette révocation l'obligeait à cesser immédiatement l'exploitation de son entreprise et à remettre à l'huissier le certificat d'inscription », indique Revenu Québec.

Mais, « malgré la révocation de son certificat d'inscription, [le festival] a continué et il continue toujours d'exploiter illégalement ses activités », dit-on. Concernant l'édition 2018, il serait ainsi « raisonnable de craindre que [le FFM] continue de percevoir de ses clients la taxe de vente du Québec et les retenues à la source sur le salaire de ses employés, mais en omettant de les remettre à la demanderesse », pense Revenu Québec.

Le document affirme que le FFM « est à bout de ressources ». Serge Losique a pour sa part soutenu devant le juge qu'il « n'a plus rien ». Mais, peu après l'audience, il a indiqué devant les journalistes : « On peut les trouver [les 32 000 \$]. Ce n'est pas une question. »

Il affirme que les revendications de Revenu Québec [le demi-million de dollars] sont « fausses » et qu'il ne savait pas que la certification d'inscription avait été révoquée en 2015. « Je l'ai appris en mai 2018 », a-t-il dit.

### Habitude

Serge Losique a fait remarquer aux médias qu'il « y a toujours quelque chose [qui survient] deux mois avant le festival. On n'a jamais eu une production normale du festival ».

De fait, le FFM, fondé en 1977, éprouve des ennuis depuis le début des années 2000. Le financement public a rétréci pour disparaître complètement en 2014, contribuant à fragiliser les finances de l'événement.

Celui-ci a été secouru par M. Losique (qui investit son propre argent), puis par une hypothèque contractée sur le cinéma Impérial (qui appartient au FFM, par le truchement d'un OBNL). Québecor a racheté tout juste avant l'édition 2017 la dette hypothécaire qui menaçait l'Impérial.

La survie même de l'événement est remise en question annuellement, nourrie par les défections d'employés et de multiples ratés dans l'organisation.



Le règlement vise à protéger ces espèces des perturbations causées par les humains.  
GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION SUR LES MAMMIFÈRES MARINS

## Une « très bonne nouvelle » pour les bélugas du fleuve

Le règlement fédéral sur les mammifères marins a été modifié

ANDRÉANNE CHEVALIER  
LE DEVOIR

Il est désormais interdit de s'approcher à moins de 400 mètres des mammifères marins menacés ou en voie de disparition dans tout l'estuaire du Saint-Laurent. « Une très bonne nouvelle pour les bélugas », se réjouit Robert Michaud, directeur scientifique et président du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM).

De nouvelles modifications au règlement fédéral sur les mammifères marins, entrées en vigueur mercredi, établissent une distance minimale d'approche de 100 mètres pour les baleines, dauphins et marsouins dans toutes les eaux canadiennes. Ces distances sont encore plus strictes dans certains cas : 200 mètres dans la zone du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et 400 mètres pour les espèces qui sont menacées ou en voie de disparition (comme le béluga et le rorqual bleu) dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Une distance de 200 mètres doit aussi

être respectée en tout temps par rapport aux baleines, dauphins et marsouins accompagnés de leur petit et pour les épaulards en Colombie-Britannique et dans le Pacifique.

Robert Michaud a expliqué que ces nouvelles règles couvrent la totalité de l'aire de répartition estivale des baleines blanches. « Les bélugas, qui bénéficiaient d'une protection de limite d'approche de 400 mètres dans le parc marin, viennent d'étendre leur protection sur l'ensemble de leur territoire estival ».

### Protéger des perturbations

Le règlement vise à protéger ces espèces des perturbations causées par les humains. Il est interdit de nager avec ces animaux, de les nourrir ou de séparer les membres d'un groupe, par exemple.

Selon M. Michaud, la nouvelle réglementation sera efficace, puisqu'elle est facile à comprendre. Elle devra cependant être accompagnée d'une campagne de sensibilisation, croit-il.

Les membres de l'Alliance Éco-ba-

leine (dont certaines entreprises d'excursions) ont aussi accueilli favorablement le nouveau règlement. Ils ont souligné, dans un communiqué, que l'annonce était cohérente avec les règles déjà en vigueur dans le secteur du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. « Pour le parc marin, ça ne changera rien », a confirmé son directeur, François Gouron.

Le directeur général des Armateurs du Saint-Laurent, Martin Fournier, a indiqué que le règlement « est un élément de plus à considérer », mais qu'il ne complique pas les opérations des transporteurs maritimes de marchandises.

Tous les types d'embarcations sont visés par la nouvelle réglementation ; autant les navires commerciaux que les plaisanciers. Une amende allant jusqu'à 100 000 \$ peut être remise aux contrevenants. Pêches et Océans Canada a affirmé que de nouveaux agents seront recrutés, que de nouveaux bateaux de patrouille sont fournis et que des fonds supplémentaires seront alloués pour « réussir la mise en œuvre des modifications au règlement ».

## Pas de destitution pour le juge Bradley

Le magistrat devrait plutôt être réprimandé pour son « manque de courtoisie », juge le tribunal

MARIE-MICHÈLE SIOUI  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Le juge Peter Bradley, qui risquait la destitution dans une affaire de chicane de clôture, pourra vraisemblablement rester en poste, fort d'une décision rendue jeudi par la Cour d'appel du Québec.

Cette dernière instance, mandatée en avril afin de faire rapport sur la conduite du juge de la Cour du Québec, recommande que la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, « ne procède pas à démettre le juge Bradley ».

La Cour d'appel suggère néanmoins qu'une réprimande soit imposée au magistrat. Dans un bref communiqué,

la ministre Vallée a dit « prendre acte » des conclusions de la Cour d'appel.

Les faits reprochés au juge Bradley remontent au mois de janvier 2016, lors d'une audition en division des petites créances. Dans cette affaire, le plaignant réclamait 472,45 \$ à un voisin et à une entreprise de déneigement en raison de dommages à sa clôture.

Le juge Bradley a refusé d'entendre la cause, après avoir insisté pour que les parties s'entendent hors des tribunaux et formulé des déclarations ayant déplu au plaignant.

« Les parties qui viennent ici strictement pour essayer de visser l'autre dans le plancher parce qu'il n'est pas content [...], c'est terminé! Prendre le

temps de la Cour simplement pour donner une leçon à un autre, ça ne marche pas comme ça », a-t-il notamment déclaré.

Le Conseil de la magistrature a d'abord fait enquête sur l'affaire, en 2017, et recommandé la destitution du juge Bradley. Il a conclu à l'unanimité que le magistrat avait « délibérément refusé d'entendre la cause » devant lui et « tenu des propos déplacés et blessants à l'égard du plaignant ».

À la demande de la ministre de la Justice, la Cour d'appel du Québec s'est penchée sur cette décision. Si elle estime que le magistrat a manqué de « courtoisie », « d'écoute et d'accueil », elle ne conclut pas pour autant que le juge Bradley devrait être destitué.

Dans une décision majoritaire, la Cour a plutôt déterminé qu'une réprimande s'impose, puisque le juge Bradley a enfreint trois articles du Code de déontologie de la magistrature, notamment celui attestant qu'un « juge doit[ve] faire preuve de réserve, de courtoisie et de sérénité ».

Quatre des cinq juges de la Cour d'appel ont estimé qu'une destitution « constituerait une sanction excessive », et ce, même si le juge Bradley a auparavant été sanctionné dans une affaire similaire.

### EN BREF



Des policiers déployés dans les rues de Toronto, jeudi  
CHRISTOPHER KATSAROV LA PRESSE CANADIENNE

### Un « risque potentiel » provoque un déploiement policier majeur à Toronto

TORONTO — La police de Toronto a augmenté ses effectifs au centre-ville, jeudi, après avoir reçu des informations concernant un « risque potentiel ». Tous les lieux publics de ce secteur achalandé, y compris la tour CN, restaient ouverts. La police n'a pas voulu préciser la nature du risque ou ce que les agents recherchent, mais a soutenu que la situation et les interventions étaient en quelque sorte une procédure de routine. « Chaque fois que nous avons connaissance d'un risque potentiel, nous prenons cela au sérieux », a déclaré un haut responsable de la police de Toronto, Michael Barsky, devant les journalistes. Plus tôt jeudi, la police avait écrit sur Twitter que la présence policière accrue au centre-ville de la métropole canadienne était attribuable à une « information non confirmée et non corroborée » concernant la grande région de Toronto.

La Presse canadienne

### Terre-Neuve se prépare jeudi soir à la tempête post-tropicale Chris

HALIFAX — Des secteurs du sud-est de l'île de Terre-Neuve se préparaient à des vents violents et à de fortes pluies, jeudi, alors que la tempête post-tropicale Chris devait traverser en soirée le sud de la presqu'île d'Avalon. Des avertissements de pluie abondante ont été diffusés dans la région, où l'on prévoyait jusqu'à 70 millimètres d'ici jeudi soir. Des rafales pouvant atteindre 110 km/h étaient prévues dans certaines parties de la presqu'île d'Avalon, y compris à Saint-Jean, sur la côte Atlantique. On s'attend à ce que la tempête tropicale, qui a perdu son statut d'ouragan plus tôt dans la journée, touche terre entre Cape St. Mary's et Placentia, du côté ouest de la presqu'île d'Avalon, puis se dirige vers le nord-est, passant juste au-dessus de la capitale, Saint-Jean, avant de regagner la mer.

La Presse canadienne

### La France supprime le mot « race » de sa Constitution

PARIS — Premier amendement adopté, fortement symbolique, au projet de révision de la Constitution française : l'Assemblée nationale a supprimé jeudi à l'unanimité le mot « race » de l'article 1<sup>er</sup> de la Loi fondamentale et a également interdit toute « distinction de sexe ». Dans l'article 1 réécrit, la République « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de sexe, d'origine ou de religion », au lieu de « sans distinction d'origine, de race ou de religion » à la suite de cet amendement voté par les 119 députés présents. Cette formulation ne sera bien sûr définitive que si la révision constitutionnelle aboutit. L'amendement adopté, au terme de nombreuses prises de parole sur tous les bancs pour s'en réjouir, a été celui du président du groupe centriste UDI-Agir, Jean-Christophe Lagarde, mais presque tous les groupes politiques avaient présenté des amendements en ce sens.

Agence France-Presse

### Découverte exceptionnelle en France d'un crâne de mastodonte

TOULOUSE — Un agriculteur du sud-ouest de la France a découvert « par hasard » un crâne « quasiment intact » du mastodonte des Pyrénées, « un cousin de l'éléphant », le seul connu de cette espèce, ont déclaré à l'AFP des responsables du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse. Ce spécimen, « très rare » selon le Muséum, fait partie du groupe des proboscidiens et de la famille des gomphotherium, des animaux apparus en Afrique et qui ont migré en Europe il y a 18 millions d'années avant de disparaître il y a environ 1,5 million d'années. « Il s'agissait d'une sorte d'éléphant avec quatre défenses d'environ 80 centimètres, dont deux dans la mâchoire du haut et deux dans la mâchoire du bas », a expliqué à l'AFP Francis Duranthon, le directeur du Muséum.

Agence France-Presse

**Congédié?**

Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

LOTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2018-07-11

649 + 50 X 2 000 \$ GARANTI

Québec 09 10 28 40  
30 36 43 compl.

Consultez les résultats des super mercredis du Lotto 6/49 à loto-quebec.com, avec l'application mobile ou chez votre détaillant.

EXtra 9009546

Lotto MAX + AXMILLIONS

Ce soir, **60 MILLIONS \$** + 22 LOTS DE 1 MILLION \$ (APPROX.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

# Pallister veut éliminer les restrictions de transport d'alcool entre les provinces

Le premier ministre du Manitoba affirme que cette idée bénéficie d'un soutien populaire

STEVE LAMBERT  
À WINNIPEG  
LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre du Manitoba, Brian Pallister, demande à ses homologues des provinces et territoires d'éliminer les restrictions liées au transport d'alcool entre les provinces.

M. Pallister a formulé cette proposition dans une lettre où il expose ses priorités en vue de la réunion estivale du Conseil de la fédération, la semaine prochaine à Saint Andrews, au Nouveau-Brunswick.

Dans cette lettre, que La Presse ca-



Brian Pallister

nadienne a obtenue, le premier ministre Pallister recommande que les provinces éliminent les limites imposées au transport interprovincial d'alcool destiné à un usage personnel. Il affirme que cette idée bénéficie d'un soutien populaire et que cela pourrait servir d'exemple afin de réduire les barrières interprovinciales en vigueur pour d'autres produits.

En avril, la Cour suprême du Canada a confirmé la constitutionnalité d'une loi du Nouveau-Brunswick qui interdit de rapporter une certaine quantité d'alcool d'une autre province. Un Acadien avait écopé d'une amende de 240 \$

pour avoir rapporté dans la province de la bière et de l'alcool achetés à meilleur prix au Québec.

Le plus haut tribunal du pays a statué que les provinces avaient le pouvoir de promulguer des lois qui restreignent le commerce, si elles veulent atteindre un objectif précis — dans le cas du Nouveau-Brunswick : contrôler l'approvisionnement en alcool dans la province.

Dans sa lettre, M. Pallister indique que les premiers ministres devraient adopter une recommandation visant à réduire les restrictions en matière d'alcool prévues par la Table de conciliation et de coopération en matière de ré-

glementation, un organisme consultatif établi en vertu de l'accord de libre-échange canadien. Le premier ministre souhaiterait en fait que les provinces suppriment complètement les limites fixées à l'exemption pour usage personnel, « une démarche fortement soutenue par les Canadiens de toutes les régions du pays », écrit-il.

M. Pallister signale également d'autres secteurs d'activités qui sont soumis à des barrières interprovinciales, notamment les règles sur le camionnage, les abattoirs et l'enregistrement des entreprises. « La Banque du Canada a estimé que l'élimination des barrières commerciales existantes pourrait faire augmenter le PIB réel d'environ 1500 \$ par famille et par an », soutient M. Pallister.

La réunion estivale des premiers ministres, qui aura lieu du 18 au 20 juillet, portera sur divers sujets, notamment les questions autochtones et le transport interurbain par autocar. Rachel Notley, de l'Alberta, souhaite trouver une solution de rechange au service d'autocars Greyhound, qui ne sera plus offert dans l'Ouest canadien à partir de la fin du mois d'octobre.

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

téléphone : 514 985-3452  
télécopieur : 514 985-3340

Courriel :  
avisdev@ledevoir.com

**Avis public**

**Montréal**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÉGLEMENT DE ZONAGE**

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la séance extraordinaire qui aura lieu le 31 juillet 2018 à 9 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (RCA 40) sur le lot numéro 1 111 587 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la zone H-322, adjacente à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel isolé (5861 avenue Baldwin), sans case de stationnement, alors que ledit règlement exige une case de stationnement pour une habitation unifamiliale. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil à ce sujet.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 13 juillet 2018

Nataliya Horokhovska  
La secrétaire d'arrondissement substitut

**AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE**

Prenez avis que Carole Girard, en son vivant domiciliée au 1235 rue Saint-Sébastien, App. 301, Laval, Québec, H7P 0C8, est décédée le 31 janvier 2018 à Laval, Québec, et qu'un inventaire de ses biens a été dressé le 11 juillet 2018 conformément à la loi et peut être consulté par tout intéressé à l'étude de Me Frédéric Desbiens, notaire au 3095 Boul. Dagenais Ouest, Laval, Québec, H7P 1T8.

Donné à Laval, Québec, ce 11 juillet 2018.  
Michelle GIRARD,  
liquidatrice

**Alternatives**

**CONSTRUIRE ENSEMBLE un monde différent**

Pour nous appeler :  
www.alternatives.ca • 514-982-6606

**AVIS PUBLIC APPEL D'OFFRES**

**DEV-CP18-060**

**SHDM**

**Réparations de maçonnerie au Monastère du Bon-Pasteur - 100, Sherbrooke Est, à Montréal**

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 13 juillet 2018 sur le site Internet SEAO (Système électronique d'appel d'offres) au [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec le service à la clientèle de SEAO au 514 856-6600 (sans frais) au 1 866 669-7326. Le coût pour l'obtention de ces documents est celui établi par le SEAO.

Les soumissionnaires pourront également obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres à l'adresse : [approvisionnement@shdm.org](mailto:approvisionnement@shdm.org)

**Appel d'offres**

Le Plateau-Mont-Royal

**Montréal**

AVIS est donné que le secrétaire d'arrondissement recevra, sous pli cacheté, avant 14 heures, le 15 août 2018, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2T 3E6, des soumissions pour le contrat suivant :

**Soumission DCSLPDS54-18-01**

**Réaménagement du parc Mile-End**

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 13 juillet 2018. Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Toute soumission doit être présentée avec un cautionnement de soumission égal à 10 % du montant total de la soumission, conformément au cahier des charges.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin et placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

**Renseignements :**  
Luc Gosselin  
Courriel : [lgosselin@ville.montreal.qc.ca](mailto:lgosselin@ville.montreal.qc.ca)  
Montréal, le 13 juillet 2018  
Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx

**AVIS PUBLIC APPEL D'OFFRES**

**DEV-CP18-044**

**SHDM**

**Remplacer les pontages des balcons sur divers immeubles résidentiels de la SHDM**

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 13 juillet 2018 sur le site Internet SEAO (Système électronique d'appel d'offres) au [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec le service à la clientèle de SEAO au 514 856-6600 (sans frais) au 1 866 669-7326. Le coût pour l'obtention de ces documents est celui établi par le SEAO.

Les soumissionnaires pourront également obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres à l'adresse : [approvisionnement@shdm.org](mailto:approvisionnement@shdm.org)

**APPEL D'OFFRES**

POINTE-À-CALLIÈRE

Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal

**FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS 2018-REPEXPO-ÉQUIPEMENTS**

La Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, est une corporation autonome à but non lucratif dont la mission est notamment de faire aimer et connaître le Montréal d'hier à aujourd'hui à travers les actions de diffusion, d'éducation, de conservation et de recherche à l'endroit du patrimoine archéologique et historique montréalais, et tisser avec les réseaux régionaux, nationaux et internationaux, des liens dont bénéficieront les publics. Le musée planifie le renouvellement de ses expositions permanentes. Pour l'occasion, la Société du musée d'archéologie et d'histoire souhaite faire l'acquisition d'équipement.

**Le présent appel d'offres concerne l'acquisition de différents équipements audiovisuels.**

Les documents pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à partir du 13 juillet 2018 en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents seront obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 20 août 2018 à 11h00 dans les enveloppes cachetées et adressées à l'attention de la soussignée à Pointe-à-Callière, Cité de l'archéologie et d'histoire de Montréal, 350, Place Royale, Montréal (Québec) H2Y 3Y5.

La Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière, ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Danielle Demers  
Directrice - Projets immobilisés  
Pointe-à-Callière

**AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE**

AVIS est par les présentes donné qu'à la suite du décès de Pierrette Lajoie, en son vivant domiciliée au 600, rue St-Louis, app. 407, Joliette (Québec), J6E 9C9, survenu le 9 février 2018, un inventaire des biens de la défunte a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés en l'étude de Me Karine Lussier, notaire au 691, rue De Montcalm, Berthierville (Québec), J0K 1A0.

Donné ce 11 juillet 2018.  
Henriette Lajoie et  
Claude Lajoie, liquidateurs.

**AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE**

Prenez avis de la clôture de l'inventaire des biens de la succession Jean Allary en son vivant domicilié au 4255, rue Garriar, Montréal, Québec, H2J 3R7, décédé le 14 janvier 2016, lequel inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Caroline Simard, notaire, au 260, boulevard de la Seigneurie Ouest, bureau 302, Blainville, Québec, J7C 5A1.

Me Caroline Simard,  
notaire

**AVIS PUBLIC APPEL D'OFFRES**

**DEV-CP18-048**

**SHDM**

**Travaux d'enveloppe 5076 à 5080 rue Vaillant, Montréal**

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 13 juillet 2018 sur le site Internet SEAO (Système électronique d'appel d'offres) au [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec le service à la clientèle de SEAO au 514 856-6600 (sans frais) au 1 866 669-7326. Le coût pour l'obtention de ces documents est celui établi par le SEAO.

Les soumissionnaires pourront également obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres à l'adresse : [approvisionnement@shdm.org](mailto:approvisionnement@shdm.org)

**Appel d'offres**

Le Plateau-Mont-Royal

**Montréal**

**REPORT DE DATE**

Contrairement à l'avis qui avait prévu la réception le 16 juillet 2018, AVIS est donné que le secrétaire d'arrondissement recevra, en lieu et place, sous pli cacheté, avant 14 heures, le 19 juillet 2018, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2T 3E6, des soumissions pour le contrat suivant :

**Soumission DDTTP54-18-02**

**Travaux de réaménagement géométrique des rues Bagg, Napoléon et Marie-Anne Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

Les documents relatifs à cet appel d'offres sont disponibles depuis le 29 juin 2018. Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Toute soumission doit être présentée avec un cautionnement de soumission égal à 10 % du montant total de la soumission, conformément au cahier des charges.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin et placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

**Renseignements :**  
Madame Marie-France Plouffe  
Courriel : [soumissions.etudedestechiques.pmr@ville.montreal.qc.ca](mailto:soumissions.etudedestechiques.pmr@ville.montreal.qc.ca)  
Montréal, le 13 juillet 2018  
Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS**

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

**Avis public**

Régie des alcools, des courses et des jeux

**Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence**

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

| NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR   | NATURE DE LA DEMANDE  | ENDROIT D'EXPLOITATION                                      |
|---|---|---|
| Pomdial Inc<br>A/S Me Sébastien Sénéchal<br>28, rue Notre-Dame,<br>Bureau 302<br>Montréal (Québec)<br>H2Y 1B9<br>Dossier : 55-30-2131 | Demande de transfert du permis d'entrepôt aux fins de l'agent | 2350, Rue Dickson, Local 950<br>Montréal (Québec)<br>H1N3T1 |

**Québec**

**Avis public**

Régie des alcools, des courses et des jeux

**Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence**

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

| NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR   | NATURE DE LA DEMANDE  | ENDROIT D'EXPLOITATION   | NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR  | NATURE DE LA DEMANDE  | ENDROIT D'EXPLOITATION  |
|---|---|--|--|---|---|
| Valde Osman<br>RESTAURANT SOURCE DE VIE ANITILLAIS<br>4433, Rue D'amien<br>Montréal (Québec)<br>H1H 2G9<br>Dossier : 4 957 213  | 1 Restaurant pour vendre  | 4433, Rue D'amien<br>Montréal (Québec)<br>H1H 2G9                | Théâtre Paradoxe<br>THÉÂTRE PARADOXE<br>5959, Boul. Monk<br>Montréal (Québec)<br>H4E 3H5<br>Dossier : 3 666 674                              | Addition d'auto-risation de spectacles sans nudité au Bar sur terrasse existant | 5959, Boul. Monk<br>Montréal (Québec)<br>H4E 3H5              |
| 9257-8517<br>KEMESTRE INC.<br>RESTAURANT LE PARMIGIANO<br>3407, Rue Peel<br>Montréal (Québec)<br>H3A 1W7<br>Dossier : 603 589   | Cession totale de 1 Restaurant pour vendre et 1 Bar             | 3407, Rue Peel<br>Montréal (Québec)<br>H3A 1W7                   | 9230-9996<br>Québec Inc.<br>LA TAVERNE SAINT-SACREMENT<br>775, Avenue Du Mont-Royal Est<br>Montréal (Québec)<br>H2J 1W8<br>Dossier : 781 831 | Augmentation de la capacité de 1 Bar sur terrasse sur domaine public            | 775, Avenue Du Mont-Royal Est<br>Montréal (Québec)<br>H2J 1W8 |
| Saint Sushi<br>Greene Inc.<br>SAINT SUSHI GREENE<br>1359, Avenue Greene<br>Westmount (Québec)<br>H3Z 2A5<br>Dossier : 4 947 461 | 1 Restaurant pour vendre incluant la terrasse (demande amendée) | 1359, Avenue Greene<br>Westmount (Québec)<br>H3Z 2A5             | Restaurant Tricot<br>TRICOT PRINCIPAL<br>6666, Rue Saint-Urbain<br>Montréal (Québec)<br>H2S 3H1<br>Dossier : 4 960 233                       | 1 Restaurant pour vendre  | 6666, Rue Saint-Urbain<br>Montréal (Québec)<br>H2S 3H1        |
| Kemestre Inc.<br>1488, Rue Sainte-Catherine Ouest<br>Montréal (Québec)<br>H3G 0B4<br>Dossier : 4 722 740                        | Addition de 1 Bar sur terrasse                                  | 1488, Rue Sainte-Catherine Ouest<br>Montréal (Québec)<br>H3G 0B4 |  |   |   |

**Québec**

## WIMBLEDON

# Un face-à-face aux allures de finale

Novak Djokovic et Rafael Nadal vont croiser le fer en demi-finale

LUDOVIC LUPPINO  
À LONDRES  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Novak Djokovic réussira-t-il ce grand défi ? L'ancien n° 1 mondial, en voie de renaissance à Wimbledon, tente vendredi de briser la volonté de Rafael Nadal, en pleine confiance, dans une finale avant la lettre.

Après l'élimination surprise du roi de Wimbledon, Roger Federer, mercredi, les projecteurs sont braqués sur cette demi-finale, 52<sup>e</sup> épisode de la rivalité entre le Serbe et l'Espagnol (Djokovic mène 26-25).

Nadal, sacré en 2008 et 2010, ne s'était plus frayé un chemin aussi loin à Londres depuis la finale perdue en 2011 contre Djokovic. Aura-t-il suffisamment récupéré de son duel épique face à l'Argentin Juan Martin Del Potro (4 h 47) ?

De son côté, Djokovic entrevoit le bout d'un tunnel de deux ans passés à courir après son meilleur niveau. Après des contre-performances, une perte de motivation et une opération en début d'année pour refaire à neuf son coude droit, le « Djoker » a retrouvé de son aplomb.

On l'a vu les yeux exorbités et le poing rageur terrasser un choucou du public, le Britannique Kyle Edmund (23 ans, 17<sup>e</sup> mondial) au troisième tour, puis renvoyer à ses études un autre jeune prometteur, le Russe Khachanov (22 ans, 40<sup>e</sup>) en huitièmes de finale.

## Un retour en force

Mercredi, en quarts, l'ancien n° 1 (aujourd'hui 21<sup>e</sup>) a surclassé l'une de ses proies favorites, le Japonais Kei Nishikori. Le champion qui avait crevé l'écran en 2011 puis empilé les quatre trophées majeurs à la suite entre 2015 et 2016 est-il revenu à son meilleur niveau ?

Nadal, qui a « vu certains de ses matchs », en est convaincu. « Il joue vraiment très bien », a assuré le Majorquin après le magnifique spectacle que Del Potro et lui ont offert à des spectateurs du Centre court ne sachant plus où donner de la tête.

Et pour cause : la plupart suivait en même temps sur leur téléphone intelligent la demi-finale du Mondial de football Angleterre-Croatie (1-2 après prolongation)...

Le valeureux Del Potro, qui a poussé Nadal à sortir des coups venus d'ailleurs, ne s'est pas risqué à un pronostic. « Je ne



Rafael Nadal, sacré en 2008 et 2010, ne s'était plus frayé un chemin aussi loin à Londres depuis la finale perdue en 2011 contre Novak Djokovic.

CARL DE SOUZA AGENCE FRANCE-PRESSE

peux pas dire qui va gagner. Cela dépendra de l'état de Rafa... Je pense que ça ira pour lui. Mais Nole rejoue bien de nouveau. Ils méritent tous les deux d'aller en finale », a estimé le n° 4 mondial, qui comptait suivre cette demi-finale « intéressante », chez lui, à Tandil.

En Grand Chelem, les duels Djokovic-Nadal n'ont pas toujours fait des étincelles, mais ils ont donné lieu à quelques grands morceaux de bravoure : la finale de l'Open d'Australie en 2012 remportée par le Serbe en 5 h 53, mais aussi la demi-finale épique de Roland-Garros en 2013, gagnée 9-7 au cinquième set par Nadal.

Le Majorquin de 32 ans, lauréat pour la onzième fois de Roland-Garros en juin, a accumulé assez de confiance pour réaliser un troisième doublé Paris-Londres.

Mais venir à bout de Djokovic reste « un grand défi », souligne le n° 1 mondial, qui n'a perdu qu'un match — face à l'Autrichien Dominic Thiem (quart de finale à Madrid) — depuis son retour de blessure (jambe droite) début avril.

Avec cinq succès consécutifs, Djokovic réalise quant à lui sa meilleure série en Grand Chelem depuis septembre 2016 et la finale de l'US Open perdue face à Stan Wawrinka.

« Jouer une demi-finale de Grand

Chelem après tout ce qui s'est passé ces quinze derniers mois, des résultats qui étaient en deçà de mes attentes, c'est forcément différent... Mais je m'appuie sur mon expérience de ces grands rendez-vous et j'essaie d'aborder les échéances sans me projeter », explique le triple lauréat du tournoi (2011, 2014, 2015).

## Un nouveau venu

Pour la troisième année de suite, il y aura un nouveau finaliste à Londres et de taille : l'Américain John Isner (2,08 m) ou le Sud-Africain Kevin Anderson (2,03 m) succédera au Canadien Milos Raonic, battu en 2016 par Andy Murray, et au Croate Marin Cilic, dominé en 2017 par Federer.

Après son coup d'éclat face au tenant du titre, Anderson va-t-il confirmer ? Le Sud-Africain de 32 ans a déjà l'expérience de ces altitudes en Grand Chelem. Il avait joué et perdu la finale de l'US Open face à Nadal en septembre.

Ce n'est pas le cas d'Isner, présent pour la première fois à 33 ans dans le dernier carré d'un « Major ». Mais le géant domine (8-3) dans leurs affrontements et a remporté l'unique sur herbe (Queen's 2008). Une seule certitude : les aces vont pleuvoir.

# Serena Williams à une marche de récupérer sa couronne

L'Américaine affrontera en finale l'Allemande Angelique Kerber

LUDOVIC LUPPINO  
À LONDRES  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Serena Williams est en passe de récupérer sa couronne de reine de Wimbledon. Il ne lui reste plus qu'un match à gagner, samedi en finale, face à la renaissante Allemande Angelique Kerber, l'une des rares à l'avoir gênée ces dernières années.

Sur la balle de match, un lob trop long de l'Allemande Julia Görges, Serena Williams a serré le poing contre sa poitrine, le sourire aux lèvres, avant d'effectuer une pirouette sous les applaudissements nourris du public du Centre court.

Après cette partie maîtrisée (6-2, 6-4), le rêve de retour au plus haut niveau prend forme pour Serena. Il y a dix mois, c'était pourtant loin d'être garanti. La Floridienne de 36 ans donnait naissance à son premier enfant, une petite fille prénommée Alexis Olympia, non sans connaître des complications post-partum.

« Tout a mal tourné », avait-elle dit en janvier au magazine *Vogue*, en s'exposant sur la couverture avec son bébé. Découverte de caillots de sang dans les poumons — alors qu'elle avait été hospitalisée pour une embolie pulmonaire en 2011 — cicatrice de césarienne ouverte à cause de fortes quintes de toux, hématome à l'abdomen... La grande star du tennis féminin avait dû rester alitée durant six semaines.

## Un retour retardé

La convalescence fut plus compliquée que prévu et le retour, retardé de janvier à mars, s'était révélé lui aussi complexe à Indian Wells et Miami (deux défaites, deux victoires).

Mais « Serena Williams est une guerrière », comme l'a souligné sa future adversaire, Kerber. Elle s'est accrochée, même si son parcours encourageant à Roland-Garros a été freiné par une blessure aux pectoraux avant les huitièmes de finale. On ne saura jamais si, sans ça, l'Américaine aurait soulevé la coupe Suzanne-Lenglen.

C'est du passé, maintenant qu'elle est en passe de s'emparer pour la huitième fois du Venus Rosewater Dish, le plateau en argent sterling remis à la lauréate à Londres. Samedi, elle peut par la même occasion rejoindre le cercle restreint des mères redevenues championnes (Margaret Court et Kim Clijsters).

À bientôt 37 ans, Serena Williams repousserait encore plus loin les limites. Jeudi, elle n'a pas eu à trop forcer son talent pour écarter Görges, qui disputait à 29 ans sa première demi-finale en Grand Chelem. L'Allemande s'est bagarrée du début à la fin, mais a trop souvent été débordée par la puissance de l'Américaine.

Elle a seulement retardé l'échéance, en freinant l'ancienne n° 1 mondiale (aujourd'hui 181<sup>e</sup>) lorsque celle-ci a servi pour le match (à 5-3). Mais des fautes directes et une bonne défense de la Floridienne ont mis un terme à sa rébellion.

## III TOUR DE FRANCE

# Dumoulin et Bardet perdants du jour

L'Irlandais Dan Martin remporte la sixième étape

JEAN MONTOIS  
À MÛR-DE-BRETAGNE  
AGENCE FRANCE-PRESSE

L'Irlandais Dan Martin, vainqueur de la 6<sup>e</sup> étape, a été le seul à exulter à l'arrivée à Mûr-de-Bretagne, où deux des favoris du Tour de France, Romain Bardet et surtout Tom Dumoulin, ont perdu du temps sur incident mécanique.

Si le Belge Greg Van Avermaet a sauvé son maillot jaune, les perdants du jour se comptent en nombre. Même le Britannique Chris Froome, quadruple vainqueur du Tour, a légèrement fléchi sur la fin pour terminer à huit secondes de Dan Martin.

Froome a fait mieux toutefois que son dauphin de l'année passée, le Colombien Rigoberto Uran, classé à onze secondes, au sommet de la côte de Mûr-de-Bretagne, une montée de deux kilomètres à 6,9 % de pente.

Pour Bardet et Dumoulin, malchanceux au possible, l'addition est plus salée. Le Français, roue arrière cassée à quatre kilomètres de l'arrivée, a dû prendre le vélo de Tony Gallopin et a franchi la ligne à 31 secondes du vainqueur.

« Ce sont les aléas », a soupigné l'Auvergnat, qui a payé le prix de l'effort consenti. « J'ai limité, ça roulait déjà

très vite quand mon problème est arrivé. » Au classement provisoire, la meilleure chance française dans ce Tour se retrouve distancée d'environ une minute par la plupart de ses adversaires directs. Et de plus d'une minute et demie par le Gallois Geraint Thomas, le mieux placé de tous.

## Malchance

Dumoulin, lui, a été retardé avant les cinq derniers kilomètres. Le Néerlandais, vainqueur du Giro 2017, était pointé à plus de 30 secondes avant le pied de la montée.

Sur la ligne, son retard s'est élevé à 53 secondes. Une pénalité de 20 secondes, infligée par les commissaires pour abri prolongé derrière la voiture de son équipe, a alourdi le passif.

« C'était juste de la malchance », a commenté le champion du monde du contre-la-montre. « J'ai percuté la roue devant moi et je devais changer la mienne. Je savais que je n'arriverais pas à revenir, donc il fallait limiter la perte de temps. »

Les déceptions ? Elles ont afflué dans le camp français. À l'exemple de Pierre Latour, deuxième de l'étape à une seconde de Dan Martin après être sorti en contre-attaque après le passage de

la flamme rouge du dernier kilomètre. Julian Alaphilippe, lui aussi, a eu toutes les raisons d'être déçu. Le puncheur auvergnat, qui pouvait s'emparer du maillot jaune en cas de victoire — une hypothèse plausible pour le vainqueur de la Flèche wallonne —, n'a pu faire mieux que quatrième, dans le sillage de l'Espagnol Alejandro Valverde.

Pour la victoire, sa deuxième dans le Tour après son succès de Bagnères-de-Bigorre en 2013, Dan Martin a attaqué à 1200 mètres de la ligne devant la foule du public breton.

« Il y avait vent de face. J'ai pensé que c'était peut-être un peu trop tôt, mais je ne voulais pas laisser passer l'occasion. Si j'attendais le sprint, j'étais perdant. Je me sentais fort et je me suis dit que si j'étais repris, je pourrais rester dans les roues », a expliqué l'Irlandais, neveu de Stephen Roche, qui gagna en 1987 le Giro, le Tour et le Championnat du monde.

Derrière lui, Latour s'est rapproché sans parvenir à le rejoindre. À l'arrivée, il en a frappé le guidon de dépit. « Il n'a pas manqué grand-chose », a regretté le Français, premier lieutenant en montagne de Bardet.

Dan Martin, qui a quitté la Quick-Step à l'intersaison pour rejoindre la formation des Emirats, s'est projeté vers l'avenir : « Quoi qu'il se passe désormais, c'est du bonus après l'étape d'aujourd'hui. Mais je suis impatient de voir ce que je peux faire au classement général. »

À 31 ans, l'Irlandais compte plusieurs pièces majeures (Liège-Bastogne-Liège, Tour de Lombardie) dans un palmarès d'excellence. Il peut briller aussi bien dans les classiques que dans les grands tours, puisqu'il était 6<sup>e</sup> au classement final du Tour l'an passé.

## PETITES ANNONCES

160  
APPARTEMENTS ET  
LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION  
INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

307  
LIVRES ET DISQUES

\*Librairie Bonheur d'Occasion\*  
achète à domicile livres de qualité en tout genre.  
514 914-2142  
www.bonheuroccasion.com

355  
BAZARS ET VENTES DE GARAGE

VENTE DE SUCCESSION  
35 de Bretagne,  
St. Lambert, J4S 1A3.  
SAMEDI LE 14 JUILLET  
9AM-4PM  
Antiquités, verrerie, équipement de camping, etc.

450  
EMPLOIS DIVERS

Couple clinicien (H3H 1S2) sont à la recherche d'une travailleuse autonome afin de gérer leur pratique à titre d'ajointe administrative.  
CV: Jeremimartin@live.ca

450  
EMPLOIS DIVERS

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

- ✓ Salaire entre 20\$ et 23\$/h
- ✓ Assurances collectives et possibilité de fonds de pension.
- ✓ Diplôme d'études collégiales en bureautique ou l'équivalent. Plus de 5 années d'expérience. Bilingue, français et anglais, parlés et écrits. Niveau avancé des logiciels de la suite Ms Office.
- ✓ Rédaction de documents et de rapports de ventes. Soutien aux ventes.

Veillez envoyer votre c.v.  
ggodin@matelasmirabel.ca

515  
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE  
ORDINATEUR BOGUE  
OU VALENTIN ?  
Mise à jour et réparation  
P.C., Mac et portables.  
10 ans d'exp.  
Service à domicile.  
514 525-7999 Julien

Association québécoise  
des troubles d'apprentissage

« J'ai bûché très fort pour réussir mes études... j'apprends différemment! »  
www.aqeta.qc.ca

Communiquez avec  
**Le Mémoriel**  
pour publier :

- Avis de décès • Faire-part • Remerciements
- Condoléances • Anniversaires • Hommage
- In memoriam

Le Mémoriel  
1855, rue Du Havre, bureau 107  
Montréal, Qc, H2K 2X4  
Télé: 514 525-1149  
Télex: 514 525-7999  
deces@lememoriel.com

Le mémoriel

## III OTAN

## Le dilemme canadien

L

e Canada n'accéléra pas la croissance de ses dépenses militaires, mais il continuera de prendre fait et cause pour l'alliance transatlantique. Qu'importe les cris de victoire du président américain, Donald Trump, à l'issue du sommet de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le premier ministre Justin Trudeau a maintenu le cap jeudi, au risque de braquer son puissant voisin.

Le Canada a pourtant signé le communiqué final du sommet qui reprend l'engagement de tous les pays membres, pris en 2014, de consacrer 2 % de leur PIB à leurs dépenses militaires d'ici 2024. Cet enjeu s'est imposé sous la pression du président Trump, qui s'est présenté au sommet le mors aux dents, s'en prenant aux pays membres incapables de respecter l'objectif de 2014.

Le Canada fait partie du lot, ce dont M. Trudeau ne s'excuse pas cependant. Selon lui, cette cible de 2 % du PIB est importante, mais elle n'est pas la seule pertinente pour juger de la contribution d'un pays. Il n'est donc pas question pour le Canada de doubler son budget militaire d'ici 10 ans, a-t-il répété jeudi, mais de s'en tenir à l'augmentation annoncée l'an

MANON CORNELLIER



dernier de 73 % d'ici 2024 (1,4 % du PIB).

En conférence de presse, il a répété que l'engagement de l'OTAN était d'abord de renverser le déclin des budgets militaires et ensuite de « travailler » vers cette cible de 2 %. « L'étalon de mesure le plus important », selon lui, demeure la réponse soutenue des pays aux besoins des missions de l'OTAN, ce que le Canada a toujours fait depuis 69 ans.

Les coups de gueule de M. Trump ont quand même eu un effet puisque M. Trudeau a cru nécessaire d'étoffer ses propres arguments en annonçant de nouvelles contributions aux missions de l'OTAN. Le Canada assurera pendant quatre ans de plus le commandement de la mission en Lettonie et le nombre de militaires canadiens y passera de 455 à 540. En Irak, 250 militaires canadiens se joindront dès cet automne, et pendant au moins un an, à une nouvelle mission de formation de l'armée locale.

L'absence de signaux annonciateurs de ces engagements contraste avec les tergiversations autour de la participation de 250 militaires canadiens à la mission des Nations Unies au Mali. Les risques de cette dernière n'expliquent pas à eux seuls la lenteur du Canada à s'engager et, au-delà de l'opération malienne, à déployer le reste des ressources promises aux Nations unies, en particulier en Afrique où les besoins sont criants.

Justin Trudeau ne souhaite pas se faire dicter ses choix militaires par les Américains, mais ces derniers les influencent fortement. Cette mobilisation rapide pour les missions de l'OTAN alors que les Nations unies attendent en témoigne éloquemment. Le plus triste est que, si ce choix avait pour but de calmer Donald Trump, ce pourrait fort probablement être en vain, le président n'ayant de yeux que pour la cible de 2 %. En paraphant à nouveau cet engagement pour rester solidaire de ses alliés et ensuite l'interpréter à sa manière afin de respecter sa propre politique, M. Trudeau a choisi de prendre un risque, celui de braquer à nouveau le président.

## Désalliances

L

es Européens voulaient faire croire jeudi à un sommet de l'OTAN tenu sous des auspices « constructifs et positifs ». Qui les croira ? Donald Trump est arrivé mardi soir à Bruxelles en accusant ridiculement l'Allemagne d'être « captive » de la Russie pour cause de dépendance pétrolière et en qualifiant ses alliés de l'Alliance de délinquants pour l'inadéquation de leurs dépenses militaires. Il en est reparti jeudi pour Londres à l'issue d'un sommet à l'ambiance lourde en prétendant triomphalement avoir obtenu du Canada et des pays européens l'engagement d'augmenter plus rapidement leurs contributions afin qu'elles atteignent 2 % de leur PIB en 2024 — ce qui n'arrivera pas dans les faits —, non sans affirmer au passage qu'il ne lui avait finalement pas été nécessaire de recourir à la menace de quitter l'OTAN.

Ainsi va la vie dans le monde tel qu'on le subit sous Donald Trump — où les États-Unis font jouer pour tout et pour rien leurs rapports de force en se présentant comme les victimes d'un ordre mondial qui a pourtant fait leur fortune et leur supériorité militaire depuis la Deuxième Guerre mondiale. En chahutant leurs alliés traditionnels et en se faisant amicalement voir avec des dictateurs.

Dans le cadre de sa tournée européenne, le président américain est ensuite allé rencontrer Theresa May, égratignant au préalable la première ministre britannique en prenant la liberté de dire que le « Brexit doux » qu'elle préconisait n'était peut-être pas ce pour quoi l'électorat britannique avait voté lors du référendum de juin 2016. En clôture de tournée, il prendra l'avion dimanche pour Helsinki, où il sera en « sommet » le lendemain avec le dictateur élu Vladimir Poutine, un sommet conçu autour des ressorts de la télé-réalité qu'il aime tant appliquer en relations internationales. Ce qui n'est d'ailleurs pas sans rappeler la chronologie par laquelle il a répandu son fiel au Sommet du G7 de Charlevoix, en juin dernier, avant de se rendre à Singapour pour un face à face objectivement historique avec le dictateur nord-coréen Kim Jong-un.

Le sommet de l'OTAN aura au moins eu le mérite de reconfrimer la constance avec laquelle M. Trump défait l'idée d'un monde multilatéral composé d'alliés à part entière. La légèreté avec laquelle il se prononce pour un « Brexit dur » à la Boris Johnson et met ainsi à mal la vieille « relation spéciale » anglo-américaine en dit long à ce sujet. « Les Européens sont condamnés s'ils pensent que la question est maintenant de savoir comment rescaper leur alliance avec les États-Unis, affirme le chroniqueur Ivan Krastev, auteur d'*After Europe*. Le défi pour les dirigeants européens consiste maintenant à apprendre à vivre dans un monde où les Américains sont sans alliés. » Du moins tant que durera cette présidence.

Défi d'autant plus compliqué que l'Europe, du reste déçirée par ses crises politiques internes, se voit coincée entre deux diplomaties de l'intimidation : celle de Trump d'un côté, celle de Poutine de l'autre. Autant de dynamiques réelles et potentielles d'affrontements contre lesquelles on aura intérêt à s'armer de patience et de courage.

## LES ALLIÉS...



## LIBRE OPINION

## Lutte contre les paradis fiscaux, un bilan mi-figue mi-raisin

## Collectif Échec aux paradis fiscaux\*

En novembre dernier, reconnaissant qu'ils grevaient les finances publiques, le gouvernement Couillard a voulu se poser comme un leader dans la lutte contre les paradis fiscaux, grâce à son *Plan d'action pour assurer l'équité fiscale*. Par-delà le discours, où en est le Québec quant à la lutte contre les paradis fiscaux ?

Dans l'ensemble, le gouvernement libéral a adopté des mesures sérieuses pour défendre l'équité fiscale au Québec. La taxation de la vente électronique et la création d'un programme de rémunération des lanceurs d'alerte s'ajoutent aux résultats concluants de Revenu Québec en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, notamment pour les secteurs de la restauration et de la construction. En 2014, la récupération fiscale dépassait les objectifs et atteignait 3,9 milliards de dollars. On peut donc dire que, sous le gouvernement Couillard, la lutte contre l'évasion fiscale a connu une impulsion importante.

Malheureusement, la lutte contre l'évitement fiscal et les paradis fiscaux ne montre pas le même élan. Le plan d'action gouvernemental ne permet pas de cibler les bénéficiaires ultimes des sociétés étrangères anonymes dotées d'une filiale au Québec, qui profitent des paradis fiscaux en toute quiétude. Le programme de divulgation volontaire

envoie encore le message que l'évitement fiscal reste impuni. Enfin, le gouvernement a pris la défense de la Caisse de dépôt et placement du Québec, dont les investissements dans les paradis fiscaux ont pratiquement doublé ces dernières années. De telles pratiques viennent légitimer les paradis fiscaux.

## Dépendre du Canada

Québec préfère s'en remettre à sa collaboration avec le gouvernement fédéral plutôt que d'imposer directement les profits détournés dans les paradis fiscaux, au nom de la compétitivité fiscale québécoise.

Or, en la matière, le Canada n'est pas un partenaire crédible. Aujourd'hui, ce dernier entretient une vingtaine d'accords et de conventions fiscales avec des paradis fiscaux, qui permettent aux filiales de sociétés canadiennes situées dans ces pays d'acheminer ici des profits entièrement libres d'impôt. De 2012 à 2016, les investissements canadiens dans les îles Caïmans ont augmenté de 166,7 %, ceux dans les Bahamas de 288 % et ceux dans les îles Vierges britanniques de 456,9 %. Dépendre du Canada pour assurer la souveraineté fiscale québécoise semble donc une entreprise vouée d'avance à l'échec. En fait, le Québec peut agir seul et n'est pas obligé de reconnaître les conventions fiscales canadiennes conclues avec des paradis fiscaux. Qu'attend le gouvernement du Québec pour faire le pas ?

En définitive, le bilan de l'action du gouvernement Couillard quant à la

lutte contre les paradis fiscaux nous apparaît mitigé. Le changement de ton et les efforts continus pour lutter contre la fraude illégale attestent que le gouvernement s'est engagé dans la lutte contre l'évasion fiscale et qu'il a œuvré pour une certaine équité fiscale. Le problème, c'est que son action s'est orientée uniquement vers cet objectif. Or, l'évasion et l'évitement fiscaux sont deux phénomènes distincts : tandis que le premier est illégal, le second abuse de nos lois et reste strictement légal. Autrement dit, le gouvernement Couillard a gravement sous-estimé l'ampleur et les conséquences du recours aux paradis fiscaux.

Tant que le gouvernement agira contre les paradis fiscaux comme il agit contre la fraude illégale, il restera incapable de défendre sa souveraineté fiscale. Le prochain gouvernement du Québec devra en faire bien plus, en commençant par reconnaître l'ampleur du problème du recours aux paradis fiscaux, puis en adoptant des mesures spécifiques, par exemple en imposant les entreprises sur les profits réalisés au Québec, en modifiant les règles sur les prix de transfert qui empêcheront d'y recourir et finalement en assumant pleinement sa souveraineté fiscale, sans attendre le Canada pour agir. Il en va de la capacité de notre collectivité à assurer son bien-être.

\*On trouvera la liste des membres de ce collectif sur nos plateformes numériques.

## LETTRES

## Mourir d'ennui en CHSLD

S'ennuyer, jour après jour, dormir matin et après-midi sous l'effet d'un calmant ou d'un antipsychotique, se lever et se coucher tôt, la toilette sommaire, aucun choix de repas, un seul bain et une seule période d'activité par semaine. Pas de sortie au grand air par un matin ensoleillé puisqu'aucune préposée ne peut vous y accompagner ni un proche parent.

Combien d'âinés, en ce moment, vivent ce purgatoire que connaît ma propre mère nonagénaire, après avoir longtemps vécu de manière autonome et active ? La voilà en pénitence dans un pseudo-milieu de vie. L'alternative proposée dans l'attente d'une chambre dans le CHSLD de son village natal : soit elle réside dans une unité en centre hospitalier, soit on la balade d'un lieu de transition à l'autre.

Alors, elle attend à l'hôpital sans accepter l'imprévisibilité du délai ni comprendre la complexité du processus. La démoralise ce lieu terne à mourir d'ennui, dépourvu d'une vraie salle à manger, d'un petit salon, d'un balcon-terrasse. Elle n'a jamais connu une si déprimante chambre aux murs dépeints, aux fenêtres blindées. Lui manquent le souffle du vent, le chant des oiseaux. De son enclos, elle voit un toit et une autre aile de l'hôpital. Du moche au tarif maximal d'un CHSLD.

Pourquoi réserver un tel châtiement aux plus vulnérables ? À cause de leur déclin cognitif et de leur perte d'autonomie ? Et le médecin s'étonne de leur dégradation, de la perte de la notion du temps, de leur moral à plat. Quoi prescrire pour qu'ils acceptent l'inacceptable ? Et si on laissait tomber les pilules au profit de stratégies non pharmacologiques : bains et massothérapie, musicothérapie, zoothérapie, art-thérapie, plein air, etc. ?

Souligner ces lacunes n'attire que la sympathie de tout le personnel, en proie à un sentiment d'impuissance. Aucune révolte. Prévaut le syndrome de Stockholm chez les infirmières, les préposées et les résidents, tous otages d'une déshumanisation des soins et services. Devant une telle soumission, les aidants hésitent à porter plainte, par crainte de nuire au proche parent. Mais il nous faut réagir. Nous ne pouvons tout de même pas nous taire face à un tel manque de dignité.

En vain, j'ai tout fait pour que ma mère ne soit pas condamnée à un aussi triste sort. D'être aussi impuissante à la rendre heureuse et sereine, au crépuscule de sa vie, me fait souffrir. Alors, je suis résolue à me battre avec l'énergie du désespoir pour que, lorsqu'elle aura rendu son dernier souffle, je ne souhaite ma propre mort. Via Zurich. Carol Patch-Neveu, Montréal, le 10 juillet 2018.



SNC-Lavalin a bénéficié d'ententes particulières en échange de sa collaboration avec les procureurs.

GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

## Les destins contrastés d'Accurso et de SNC-Lavalin

Denis Saint-Martin

Professeur titulaire au Département de science politique de l'Université de Montréal

Le magnat de l'empire de la construction au Québec, propriétaire des entreprises Louisbourg et Simard-Beaudry et partenaire de la Caisse de dépôt et du Fonds de solidarité, vient d'être condamné à quatre ans de prison pour sa participation au système de corruption à la Ville de Laval. Mais bien avant la sentence prononcée par le juge James Branton, le marché avait déjà sévèrement puni — sur le plan économique — les entreprises du géant de la construction aujourd'hui déchu. Autrefois à la tête d'un empire de 4500 personnes avec un chiffre d'affaires de plus de 1 milliard par an, Tony Accurso est maintenant près de la faillite. La réputation de son entreprise est détruite ; à jamais associée à la corruption et à la collusion.

Le sort réservé aux firmes détenues par Accurso est fort différent de celui d'un autre champion national : SNC-Lavalin, qui, dans des affaires de corruption au Bangladesh, au Cambodge, en Libye et au Québec, a échappé à la sanction des tribunaux et bénéficié d'ententes particulières en échange de sa collaboration avec les procureurs. L'entreprise a dû verser d'importantes sommes d'argent aux autorités en guise de punition, mais elle a néanmoins pu protéger ses précieux contrats publics.

En réponse au lobby de SNC-Lavalin et du monde des affaires, le gouvernement fédéral vient d'adopter les « ac-

cords de poursuite suspendue » (APS) permettant aux entreprises corrompues d'éviter les poursuites pénales lorsqu'elles admettent les faits et paient une sanction financière. De la même façon, à Québec, le Programme de remboursement volontaire (PRV), administré par le juge François Rolland, a permis aux entreprises comme SNC-Lavalin d'éviter la justice et de continuer à faire affaire avec tous les gouvernements. Le juge Rolland, qui remettait son rapport final récemment, a décrit le PRV comme une nouvelle forme de « justice participative » pour les entreprises touchées par la corruption. À Ottawa, le gouvernement présente les APS comme une « déjudiciarisation » de la criminalité d'entreprise. Dans son rapport final, la commission Charbonneau recommandait elle aussi l'adoption de « programmes d'immunité et de clémence » pour les personnes morales impliquées dans la corruption.

### La carotte et le bâton

L'ajout d'approches volontaires comme les APS et le PRV dans le coffre à outils de la lutte contre la corruption d'entreprise constitue un changement significatif dans un secteur jusqu'ici habitué au seul « bâton » de la sanction par le droit criminel et les tribunaux. Selon la théorie économique, la « carotte » de la suspension des poursuites pénales modifie la « structure des incitatifs » et devrait renforcer la culture éthique des entreprises, car pour éviter les tribunaux, les dirigeants doivent divulguer d'eux-mêmes la corruption dans leurs

rangs et s'engager à mettre en place d'exigeants programmes d'intégrité et de conformité. Mais pour que ces réformes puissent réussir, la menace de la poursuite et de la sanction par les tribunaux doit être crédible. Pour produire l'effet anticipé, la « carotte » doit pouvoir compter sur la crainte du « bâton ».

Or, le jugement rendu récemment dans le cas Accurso semble, à première vue, bien remplir cette condition. Une peine de quatre ans, la destruction d'une réputation et d'un fleuron du Québec inc. soutenu par le patronat, l'État et les syndicats envoient un message dissuasif non équivoque. La corruption ne paie pas, et le « bâton » de la justice punit durement les entreprises qui ne font pas d'elles-mêmes les premiers pas pour dénoncer la corruption en leur sein. SNC-Lavalin a choisi la voie de la collaboration, Tony Accurso a pris la voie contraire et refusé d'admettre les faits.

La sanction prononcée par le juge Branton élève la barre de la lutte contre la corruption d'entreprise au Québec et au Canada. Mais du point de vue de la politique publique, il est préférable que les entreprises aux prises avec des problèmes de corruption finissent comme SNC-Lavalin, et non l'empire Accurso. Personne ne souhaite la perte d'un champion national qui crée de la richesse et de l'emploi. Les nouvelles approches de divulgation volontaire comme les APS et le PRV peuvent éviter un tel « dommage collatéral » et mieux équilibrer les objectifs de lutte contre la corruption et les intérêts économiques.

## La guerre se « réinstalle » en Colombie

Priscyll Anctil Avoine

Doctorante en science politique et études féministes à l'UQAM et membre fondatrice de l'ONG Corporación Descontamina (Colombie)

Pendant que le monde entier a les yeux tournés vers la Coupe du monde de soccer, la guerre se « réinstalle » en Colombie. Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 3 juillet 2018, 19 activistes en droits de la personne ont été tués dans ce pays, avec comme premières victimes plusieurs acteurs et actrices des mouvements sociaux paysans, autochtones et afro-descendants. Cette semaine, dans la municipalité d'Argelia du département du Cauca, sept paysans ont été torturés et massacrés. Plus de 100 leaders sociaux ont été assassinés depuis janvier 2018 : la partie semble perdue pour les droits de la personne.

L'assassinat des activistes et leaders sociaux est un problème criant en Colombie. L'histoire se répète : vers la fin des années 1980, plus de 3000 personnes, membres et activistes liés au parti de gauche de l'Union patriotique (UP), ont été assassinées par les secteurs paramilitaires. Ainsi, aujourd'hui comme à cette époque, la dissidence politique ne semble pas avoir sa place, et les premières victimes sont ceux et celles qui apportent

de nouvelles idées pour faire avancer la justice sociale : les activistes.

La problématique a été plusieurs fois dénoncée par les organisations internationales sans que les autorités colombiennes aient pu y répondre. La Colombie a un programme de prévention et de protection pour les victimes du conflit armé, les défenseurs des droits de la personne, les dirigeants de groupes politiques, etc. Cependant, les assassinats ne diminuent guère. Pire encore, les autorités policières ne prennent pas les menaces au sérieux. Pourtant, les tracts menaçant les activistes sont graves et se sont multipliés récemment : les groupes paramilitaires montrent clairement que leur objectif est de « nettoyer le pays », tout spécialement de s'attaquer à ceux et celles qui auraient soutenu le candidat de gauche aux dernières élections.

### Élections polarisées

Le dernier mois a été particulièrement mouvementé en Colombie : les élections présidentielles ont été très polarisées entre le président élu Iván Duque et le premier candidat de gauche à se rendre aussi loin dans des élections présidentielles, Gustavo Petro. De plus, des discussions au sujet de la mise en œuvre de l'accord de paix avec les Farc-ep, la plus

vieille guérilla d'Amérique latine, ont montré la fragilité de ceux-ci en plus de mettre au jour le non-respect des promesses faites par l'État dans les zones rurales du pays. De même, plusieurs territoires qui commençaient à voir la violence diminuer après la signature de l'accord de paix ont vu resurgir celle-ci. De plus, les cultures de coca, le trafic de drogue, la recrudescence du paramilitarisme et des bandes criminelles sont des problèmes structurels qui échappent toujours au gouvernement.

Les chiffres sont douloureux. Selon le bureau de l'ombudsman, entre janvier 2016 et juin 2018, 311 personnes défendant les droits de la personne ont été assassinées au pays. En Colombie, comme le mentionne le chroniqueur Alberto Salcedo Ramos, la guerre se « recycle ». Elle trouve toujours un moyen de se réinventer. Surtout, le paramilitarisme et la parapolitique — soit les liens entre les paramilitaires et la classe politique — se réorientent et se restructurent constamment, anéantissant toute possibilité de consolidation d'une opposition de gauche. Mais les luttes des mouvements sociaux en Colombie ne seront pas stoppées : la résistance s'articule localement et globalement et nous ne pouvons pas rester silencieux. La Colombie ne peut pas perdre la partie de la paix.

## Créer un jardin

AURÉLIE LANCTÔT



**A**vant qu'un incendie le ravage en août dernier, le 5915 de la rue des Érables, angle Rosemont, était un immeuble un peu bancal logeant des gens de tous genres, parfois marginaux, pas bien riches, ou alors en réinsertion sociale. Au rez-de-chaussée, beaucoup de va-et-vient : un casse-croûte en principe toujours ouvert, mais dont les rideaux restaient fermés toute la journée. On imagine bien ce qui s'y tramait en réalité.

« On voyait les filles fumer dans la ruelle, me dit Gilbert Therrien, ancien locataire du 5915. J'te dis que, des fois, elles étaient pas vieilles. » Gilbert, jadis chauffeur de taxi, vit dans le quartier depuis quarante ans. Il occupait seul un logement du 5915 lorsqu'il a rencontré Dany Genest, son voisin de palier. Dany entretenait un jardin sur son balcon. De la rue, on voyait bien les pots suspendus aux armatures du balcon et les touffes vertes dépassant des fenêtres du logement. Gilbert trouvait ça beau. Il a voulu apporter sa contribution. Les deux hommes se sont liés d'amitié, les mains dans la terre.

Un jour, le vent a transporté des semis dans la platebande moche bordant le trottoir, devant l'immeuble. Lorsque des pousses sont apparues, Dany et Gilbert ont décrété que leur jardin avait maintenant une annexe.

Le 23 mai 2017 — Gilbert s'en souvient, c'était son anniversaire — on a sorti les pioches et les pelles. La platebande sale et dure est devenue un lopin meuble. Au début, m'explique Dany, les gens ne faisaient pas attention au jardin. On ramassait sans cesse des mégots, des déchets, de la vitre. L'acharnement a fini par payer. Au milieu de l'été, le jardin ressemblait à quelque chose.

Dans la nuit du 28 août, un cocktail Molotov est lancé vers le rez-de-chaussée du 5915. Un règlement de comptes, dit-on. Incendie monstre. Tous les locataires à la rue. Dany et Gilbert se relogent, mais s'entêtent à entretenir le jardin. Si bien que, dix mois après l'incendie, l'immeuble est toujours condamné, mais le jardin, lui, a triplé sa superficie.

On a installé un système d'irrigation, construit des murs de pierre. Le soir, des lampions à l'énergie solaire illuminent les plants. Et grâce aux bons soins de Valmond Guérette, botaniste à la retraite, résident du quartier depuis 1965, on récolte de tout : laitue, concombres, fèves, fraises, framboises, courgettes, pastèques, radis...

**Cette chose en apparence anodine, cosmétique, qu'est le jardin — surtout le jardin nourricier — s'inscrit dans une longue histoire de dépossession et de luttes pour l'accès aux ressources de subsistance, rares et mal utilisées dans l'espace urbain**

C'est pour qui, tout ça ? « Tout le monde, dit Dany. Tu passes, tu prends ce que tu veux. » Le but ? Tisser des liens. Épauler ceux qui en arrachent. Vivre ensemble dans un quartier de moins en moins abordable, qui relègue de plus en plus les gens humbles, pourtant l'épine dorsale de cette petite communauté, aux marges.

« Dans le fond, on fait du vrai communautaire », dit Dany. « Y'en a des beaux, des jardins communautaires officiels. Sauf qu'on voit ça comme un passe-temps. Y'a des files d'attente, c'est loin d'où les gens habitent. Si t'as besoin de ça pour manger maintenant, oublie ça. » Alors, on a recréé ça sur le trottoir, comme ça. La Ville a donné son aval après coup.

Cette chose en apparence anodine, cosmétique, qu'est le jardin — surtout le jardin nourricier — s'inscrit dans une longue histoire de dépossession et de luttes pour l'accès aux ressources de subsistance, rares et mal utilisées dans l'espace urbain. Le jardin ouvrier, par exemple, qui apparaît en Europe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est d'abord un outil pour mater les classes laborieuses. On apaise la misère ouvrière en offrant un minuscule accès à la terre en ville. Mais aujourd'hui, alors qu'on tend à surplanifier, à lisser la trame urbaine, le jardin du 5915 rappelle que la ville, avant d'être un décor pour le développement immobilier, est un milieu de vie. En l'oubliant, on étouffe ceux qui l'habitent.

On organise désormais des soupers, au jardin du 5915. Valmond cuisine. On boit, on mange, on flâne. Tout le monde est invité. C'est un carrefour où, dans ce quartier en pleine gentrification, des univers autrement tenus à part se rencontrent. Mine de rien, ce jardin pacifie la tension difficile, complexe, entre la volonté d'embellir le quartier pour accroître la qualité de vie et le risque d'évincer ce faisant ceux qui y sont enracinés de longue date.

Il serait naïf d'y voir un remède contre la spéculation, les hausses de loyer et tous les effets palpables de l'embourgeoisement. Toutefois, le jardin du 5915 arrive à lever certaines barrières intangibles que crée la gentrification. Il suggère aussi que la mixité sociale ne peut sans doute se construire que par la base. Par la mobilisation de ceux qui, réellement, tissent les mailles du tissu communautaire.

Avant de partir, Gilbert me prend à part. « Le jardin, c'est mon cadeau de 60 ans. Je suis fier de ce qu'on a fait. » Il s'arrête. Je vois bien qu'il est ému. « C'est pas grand-chose, mais ça vient de nous autres. Pis je suis fier. »

Il y a de quoi.

### Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, ou environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com). Nous communiquons avec les auteurs dont les textes sont retenus.

# La vraie révolution reste à faire

Remplacer le plastique des pailles par d'autres matériaux jetables ne suffit pas. Il faut éliminer les tubes à boire.

ANNABELLE CAILLOU  
LE DEVOIR

**L**es pailles de plastique ont fait leur temps. Du petit café aux grandes chaînes de restauration, l'heure est à trouver des solutions biodégradables ou réutilisables. Une initiative saluée par des experts et environnementalistes qui estiment toutefois que bannir le petit tube de nos habitudes serait une meilleure idée.

Après McDonald, A & W ou encore St-Hubert, c'était au tour de Starbucks cette semaine d'annoncer le retrait des pailles de plastique jetables de ses succursales d'ici 2020, pour limiter la quantité de déchets qui finissent dans les océans. La chaîne de café opéra pour des pailles en matière biodégradable, comme le papier, ou les bannira complètement en utilisant des couvercles qui ne requièrent aucune paille.

Un geste déjà adopté depuis quelques mois par des restaurants, cafés et bars au Québec, soucieux de réduire leur impact sur l'environnement. Papier, bambou, silicone, métal, verre : les options ne manquent pas.

« On était écœuré de voir la quantité de pailles en plastique dans nos poubelles, surtout l'été avec les smoothies et boissons froides à emporter. Ça nous prenait une solution », explique Stéphane, copropriétaire du café montréalais La Graine brûlée situé sur la rue Sainte-Catherine.

Depuis janvier, l'établissement propose des pailles en papier biodégradable à ses clients. Un produit toujours jetable — au grand regret de Stéphane — mais les options réutilisables, ne rentreraient pas dans son budget.

## Une fausse solution

Pour Agnès LeRouzig, chargée de la campagne plastique pour Greenpeace, remplacer un objet en plastique jetable par un autre objet jetable comme le papier n'est pas une solution. « C'est un coup marketing, un effet d'annonce qui permet aux entreprises comme Starbucks de se faire bien voir par la population. Les gens retiennent leur bon geste, mais ne vont pas lire par quoi ils vont remplacer leurs pailles en plastique », déplore-t-elle.

Généralement plus chères, les pailles réutilisables devraient quand même être envisagées en premier.

L'entreprise québécoise Ola Bamboo, basée à Gatineau, a justement vu ses ventes de pailles en bambou quintupler entre janvier et juin cette année. « Au départ, ce sont surtout des gens curieux qui en achetaient pour chez eux. Mais de petits restaurateurs, des garderies et des commerces dans tout le Québec ont commencé à faire affaire avec nous », raconte le président du magasin, Jean-Philippe Bergeron.

Son produit naturel et réutilisable représente néanmoins un défi pour les restaurateurs. « Ça ne se met pas au lave-vaisselle, la haute température et les produits nettoyants vont les abîmer rapidement », explique-t-il.

« La meilleure paille, c'est celle qui

**La meilleure paille, c'est celle qui n'existe pas**

KAREL MÉNARD



La paille de carton  
GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR

n'existe pas », lance d'un ton catégorique le directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, Karel Ménard.

Un avis unanimement partagé par les experts et organismes environnementaux interrogés par le Devoir. S'ils soulignent les efforts du milieu, ils jugent que la paille, quelle que soit sa matière, reste un accessoire dont on peut se passer. « C'est utile pour les personnes qui ont un handicap et ont de la difficulté à se nourrir, mais ça reste une petite part de la population », poursuit M. Ménard.

Il montre surtout du doigt le manque de discipline des consommateurs. Recyclables ou compostables, les pailles ne sont pas jetées au bon endroit et se retrouvent souvent dans la nature — donc les océans.

À son avis, au lieu de chercher à tout prix à remplacer les pailles de plastique, il faudrait plutôt changer les habitudes de la population. Les donner uniquement sur demande dans les établissements lui apparaît comme la « moins pire des solutions ». « Si c'est fait dans l'optique de les supprimer complètement un jour, ça va habituer les gens à vivre sans. »

« Nos pailles en papier n'éliminent pas le problème, on continue de jeter quelque chose, reconnaît le copropriétaire de La Graine brûlée. Mais on essaie de changer les habitudes en ne proposant pas de paille aux clients sur place. »

Le jeune homme trouve néanmoins difficile de s'en passer complètement. « Les couvercles des boissons à emporter sont pensés pour avoir une paille, et

sans, ce ne serait pas pratique pour boire. Il faudrait repenser et changer nos contenants. C'est facile pour les grandes chaînes qui ont les moyens, mais pas pour les petits joueurs comme nous », note-t-il.

Et encore là, les entreprises qui envisagent de remplacer les pailles de plastique par un couvercle à bec ne semblent pas avoir compris l'ampleur du problème puisque ce dernier sera... en plastique. « Il faut voir plus loin. Le souci, ce n'est pas juste la paille. Starbucks et les autres grandes chaînes vendent des milliards de tasses dans le monde entier, qui seront jetées après une seule et unique utilisation », déplore Agnès LeRouzig, de Greenpeace.



La paille de bambou  
ISTOCK



La paille de métal  
ISTOCK

**57**

**millions**

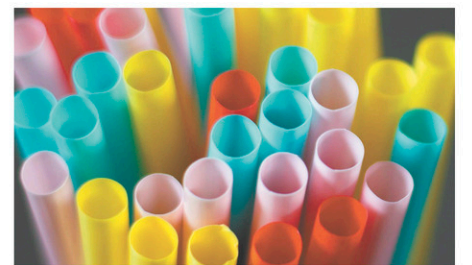
C'est le nombre de pailles en plastique qui sont utilisées puis jetées quotidiennement au Canada, selon Greenpeace Canada. Aux États-Unis, ce sont plutôt 500 millions de pailles par jour.

## Solutions de rechange ?

Paille en métal, en verre, en bambou, en silicone ou en papier ? Des solutions existent, mais elles ne sont pas sans impact sur l'environnement, préviennent des experts.

**En papier.** Recyclable ou biodégradable, la paille en papier sera utilisée une fois puis jetée. Sa petite taille peut poser problème dans les centres de tri, puisqu'elle peut se mêler à d'autres matières et engendrer des contaminations croisées. Il faut aussi penser à l'exploitation forestière et au transport de la matière. « Plus lourd que le plastique, le papier va créer davantage de gaz à effet de serre [GES] pendant le transport », explique Cécile Bulle, de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM.

**En verre, métal, bambou et silicone.** Leur principal atout : elles sont réutilisables. Mais étant plus lourdes que celles en plastique jetable, elles devront être « utilisées un nombre de fois suffisant pour que la charge environnementale soit égale ou inférieure à celle d'une paille en plastique », note Jean-François Ménard, du Centre international de référence sur le cycle de vie des produits. Là encore, il faut prendre en compte l'extraction de la matière, sa transformation et son transport. Si le bambou semble la solution la plus naturelle, comportant peu de transformation, il ne faut pas oublier qu'il ne pousse pas au Québec et vient souvent de loin.



La paille honnie  
JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

## Appel à l'action

**Couvercles, touillettes, coton-tiges, ustensiles, bouteilles : la paille de plastique n'est pas le seul produit dans la mire des défenseurs de l'environnement. Ils espèrent que le mouvement anti-paille prendra de l'ampleur et incitera la classe politique à agir.**

**Plusieurs villes sont déjà passées à l'acte. Au début du mois, Seattle est devenue la première grande ville américaine à interdire pailles et ustensiles en plastique dans ses cafés et restaurants. Paris lui em-**

**boîtera le pas dès septembre. Le gouvernement britannique compte aussi interdire ces objets d'ici la fin de l'année.**

**« Les pailles, on en parle beaucoup, mais il ne faut pas que ça nous empêche de voir le vrai problème : le plastique. Retirer la paille, c'est un geste facile. Maintenant, il faut s'attaquer au reste. Ça nous prend une politique plus globale pour avoir un réel impact », soutient Karel Ménard, du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.**

**LEDEVOIR**

Les bureaux du Devoir sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM  
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30  
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

### La rédaction

Au téléphone 514 985-3333  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3360

### Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-5967

### Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par courriel [publicite@ledevoir.com](mailto:publicite@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

### Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

### Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340  
Par courriel [petitesannonces@ledevoir.com](mailto:petitesannonces@ledevoir.com)